Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque

le libertaire

Hors-série - Octobre 2026

Revue de synthèse anarchiste

Créé par Joseph Dejacques en 1858 aux U.S.A. (en français), repris par Sébastien Faure en 1895, et actuellement publié par le groupe Jules Durand et des individuels anarchistes

Le Syndicalisme révolutionnaire au temps de Jules Durand

Le syndicalisme révolutionnaire havrais avant 1914 : pratiques et théories, violences et stigmatisation

En donnant naissance à un modèle syndical fondé sur une tactique : l'action directe, une stratégie : la grève générale, et un projet de société visant l'émancipation des travailleurs, les militants syndicalistes havrais tentent de donner une cohérence, dès la fin du XIXe siècle, à l'organisation ouvrière en prônant un syndicalisme révolutionnaire et en s'appuyant sur une structure : la Bourse du Travail du Havre. Cette dernière joue un rôle central et marque profondément la nature même du syndicalisme de la ville, au-delà de la première guerre mondiale.

Le cercle Franklin, construit en 1872 sous le mandat du maire de l'époque, Jules Siegfried. En 1898, le bâtiment devient officiellement la Bourse du Travail, suite à sa mise à disposition pour les syndicats par la municipalité de l'époque. Cette photo n'est pas datée mais a du être prise entre 1903 et 1924 si l'on se réfère au timbre de 10 centimes « La semeuse lignée »

Se pencher sur la question de la Bourse du Travail du Havre, c'est étudier un modèle d'organisation original, indépendant de toute tutelle politique, loin de toute tentative d'intégration républicaine. C'est également appréhender les réactions patronales et gouvernementales face à ces élans libérateurs et s'intéresser aux formes de répression qui leur furent associées.
Avec la création d'une telle institution, les ouvriers havrais entreprennent de construire sans attendre « Le Grand Soir », une contre société qui s'oppose au patronat et à l'État. La Bourse du Travail du Havre ne se contente pas alors d'être un lieu qui permet aux travailleurs de lutter, c'est aussi un endroit où de nombreux services sont proposés : placement des travailleurs sans emploi, conseils juridiques, enseignements, bibliothèque, dispensaire, coopératives... C'est encore l'espace où l'on discute, où il faut apprendre la science de son malheur comme le répétait si souvent Fernand Pelloutier[1], où l'on dénonce la « jaunisse », le militarisme, les familles nombreuses...

De même, les travailleurs s'y rendent pour éprouver la puissance du nombre, pour exprimer leurs idées révolutionnaires, pour apporter leur solidarité lors d'une grève et promouvoir l'action directe ainsi que la grève générale. Définie par Victor Griffuelhes telle l'action des ouvriers par eux-mêmes, c'est-à-dire sans intermédiaire, l'action directe est à mettre au cœur du syndicalisme révolutionnaire[2]. Boycott, sabotage et grèves sont les moyens d'action privilégiés de ce syndicalisme recrutant ses militants sur une base de classe. Empruntant souvent les voies de l'illégalité, l'action directe a pour vertu de réveiller les consciences ouvrières. La grève générale, quant à elle, offre une nouvelle perspective à la classe ouvrière de la fin du XIXe siècle. Principalement théorisée par Pelloutier mais propagée antérieurement par l'anarchiste français Tortelier à la fin des années 1880, elle rompt avec la violence « classique » des révolutions armées. Pelloutier met en lumière la réalité suivante : pour chaque révolte, chaque levée de barricades, telle la Commune par exemple, les conflits sont réglés dans le sang, celui des ouvriers. Cette tradition doit être bannie et supplantée par la grève générale, la grève des bras croisés. La grève générale se joue de l'État, et refuse toute médiation. Elle prône le jusqu'au-boutisme, justifiant ainsi l'emploi de la violence en cas de charge policière, afin de tendre vers l'émancipation, la liberté ouvrière[3]. La violence est envisagée comme une contrainte imposée aux insoumis par l'État.

Ce modèle remporte un vif succès chez les ouvriers havrais. Celui-ci s'opère en dépit des relations tumultueuses avec les autorités étatiques et le patronat local. L'opposition entre violence ouvrière et violence étatique est une constante pour la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle. Du point de vue de Georges Sorel, un des principaux théoriciens de la violence révolutionnaire avant 1914, l'État représente indubitablement un danger, il l'assimile à un instrument si puissant qu'il serait capable de soumettre les syndicats et dont il faudrait se méfier. Pour sa part, il entend la violence comme une réponse des mouvements sociaux à l'extension de l'État. Les syndicats doivent alors s'éloigner de l'État, du monde politique afin d'éviter toute intégration. Pour les théoriciens et les praticiens du syndicalisme révolutionnaire comme Georges Yvetot, Paul Delesalle ou encore Victor Griffuelhes, l'État demeure le bras armé du patronat à combattre au même titre que le salariat[4].

La répression quasi-systématique et les efforts de stigmatisation de la classe ouvrière sont les deux leitmotivs des représentants de l'État et du patronat havrais. Ces forces traditionnelles n'entendent pas se faire déborder par le désir d'émancipation des travailleurs. Elles engagent un arsenal répressif de premier ordre face à toute tentative de débordement.

Dès lors, comment les syndicalistes révolutionnaires havrais réussirent-ils à imposer la ville du Havre comme bastion syndical révolutionnaire français depuis la création de la Bourse du Travail en 1898 jusqu'en 1914, et ce, en dépit des différentes vagues de répression, de stigmatisation. Dans quelle mesure finalement ce syndicalisme radical prônant des pratiques extrêmes et violentes réussit-il à organiser la classe ouvrière havraise et imposer un rapport de force face à un patronat obstiné ?

En 1900, deux ans après l'implantation de la Bourse du Travail, les premières luttes organisées, nourries par la rancœur, par l'exaspération contre le patronat et l'ordre établi secouent la ville industrialo-portuaire. Les méthodes prônées par le syndicalisme révolutionnaire portent leurs fruits. La première grande lutte, appuyée par la Bourse du Travail, éclate à la fin du mois de mai. Il s'agit d'une grève défensive à l'initiative des terrassiers et des tubistes qui souhaitent une revalorisation salariale. Cette grève significative qui rassemble 2 000 terrassiers grévistes et dure soixante jours, illustre la césure engendrée par l'installation d'une Bourse du Travail. Pendant deux mois, les terrassiers grévistes, leurs femmes et leurs enfants arpentent les rues du Havre, se réunissent à la Bourse du Travail, quêtent et exercent une pression constante sur ceux qu'ils nomment « la canaille patronale ». Face au mutisme de ce dernier, des mesures plus radicales se font jour. Comme le souligne à juste titre Michelle Perrot dans son ouvrage Les ouvriers en grève, la violence n'est ni fortuite, ni gratuite. « Elle naît de l'obstacle. Et d'abord de celui que constitue la résistance des patrons[5] » dont la responsabilité dans les troubles est reconnue par les autorités mêmes. Autorités qui pour autant ne jouent aucun rôle au niveau de la médiation.

Bien qu'un système de soupes communistes ait été mis en place par la Bourse du Travail, la faim tenaille les grévistes qui, pour la plupart, entament un processus de radicalisation face au mutisme du patronat.

Les ouvriers terrassiers ne veulent plus composer avec leur salaire de misère. Alors, en parallèle des défilés pacifiques, des distributions de tracts à la population, des meetings, beaucoup de grévistes commencent à durcir le mouvement et font appel à l'action violente. Les entraves à la liberté de travail, les sabotages se multiplient. Les outils sont détruits sur place, le bris du matériel étant un exutoire et la garantie que l'usine ne peut plus fonctionner pendant un certain temps[6].

Des grévistes vont en outre chercher les non-grévistes, afin de les empêcher de travailler. Certains sont même kidnappés et emmenés de l'atelier à la Bourse du Travail où ils sont enfermés. Les violences à l'égard des jaunes sont rarement plus importantes que celles-ci. L'usage de la « chaussette à clous » qui consistait à frapper les non-grévistes afin de les chasser des chantiers ou de les rallier à la cause relève de l'épiphénomène. Certes, une haine est nourrie à l'encontre de ces « renards » qui ne sacrifient rien et profitent des concessions accordées suite aux luttes de leurs camarades, mais le regard des ouvriers en rogne est tourné principalement vers le patron intransigeant et les institutions. En revanche, la violence institutionnelle envers les ouvriers est, elle, systématique. Pour chaque grève, l'armée est sollicitée pour surveiller les grévistes, occuper les chantiers, le port, et y exercer une pression morale. De même, les arrêtés, associés aux charges policières, pleuvent afin d'endiguer les mouvements de révolte ouvriers.

Par exemple, l'importante visibilité des terrassiers effraie la municipalité qui craint l'effet tâche d'huile du mouvement et finit par interdire le 5 juillet 1900, par arrêté, tout rassemblement. Le lendemain de l'arrêté, 85 grévistes sont interpellés et emprisonnés arbitrairement.
L'expression des ouvriers terrassiers est muselée, marginalisée par la force publique[7].

Corrélativement, une véritable campagne de stigmatisation est entreprise à l'égard des syndicalistes révolutionnaires havrais. Notons que pareille démarche est employée envers les allemanistes jusqu'en 1905 et les anarchistes locaux jusqu'en 1914. Des perquisitions ont lieu à la Bourse du Travail et chez les militants, le secret de la correspondance est violé, les bannières dites « séditieuses » sont infailliblement arrachées et leurs propriétaires condamnés, les militants antimilitaristes sont fichés dans le carnet B et les intrusions policières lors des réunions publiques ou corporatives privées se multiplient. C'est dans cette dynamique que s'inscrivent les évènements marquants du 8 juillet 1900.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

XVe CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF

(IXe de la Confédération)

et

CONFÉRENCE DES BOURSES DU TRAVAIL

Tenus à AMIENS du 8 au 16 Octobre 1906

Compte Rendu des Travaux

Couverture du compte-rendu du 9ème Congrès de la Confédération Générale du Travail en 1906. C'est lors de ce congrès qu'est née la charte d'Amiens, marquant la victoire du courant syndicaliste révolutionnaire dans le mouvement ouvrier de l'époque en France.

En effet, c'est à l'issue d'un meeting au sein de la Bourse du Travail, où s'entassent plus de 3 000 personnes, que la police vient forcer les portes du bâtiment ce qui entraîne bien évidemment une bagarre entre ouvriers et forces de l'ordre. Suite à ces heurts violents et injustifiés, quelques individus qualifiés de « bandits » par la presse conservatrice locale, toujours prête à stigmatiser les ouvriers, rejoignent le cortège des terrassiers et détruisent la devanture de la pharmacie dont le maire, Théodule Marais, est propriétaire. Le magasin, propriété de l'ennemi de classe,

symbole d'une réussite financière ostentatoire, est saccagé. Certains ouvriers répondent donc à une provocation par une autre, comme par réflexe, réaction épidermique. Les gendarmes à cheval interviennent très vite sur les lieux et frappent au sabre les individus regroupés sans se poser de question. La plupart du temps, la majorité des gendarmes à cheval frappe avec le plat du sabre et assène des coups de la sorte. Le soir du 8 juillet 1900, les gendarmes frappent les ouvriers avec le tranchant[8]. La répression sanglante exercée par la municipalité, dans ce cadre bras armé du patronat, sur les grévistes constitue un choc pour la classe ouvrière havraise.

Cependant, nous constatons que cette violence institutionnelle ne va pas pour autant freiner les autres corporations ni même celle des terrassiers tubistes qui obtiennent finalement gain de cause même si l'augmentation salariale reste symbolique. Nous dénombrons ainsi 23 grèves déclenchées à partir de juillet 1900 dont celle des ouvriers des chantiers navals au nombre de 8 800 qui dure vingt jours. Les ouvriers grévistes sentent désormais qu'ils appartiennent à un groupe, qu'ils constituent une force, un corps. Les grévistes se sentent responsables, solidaires, pensent collectif. Jean Jaurès écrivait à propos des grévistes en 1908 : « Ceux qui luttent par la grève ne luttent point pour eux seuls, ils ne peuvent pas lutter pour eux seuls. Ils luttent nécessairement pour la totalité des ouvriers engagés dans la victoire[9]. »

Grâce à la Bourse du Travail du Havre, les mouvements revendicatifs sont organisés et impressionnent désormais par l'importance des effectifs impliqués (ou s'impliquant), par la solidarité ouvrière engagée et par leur durée.

En dépit de la répression sanglante des autorités, les ouvriers continuent de lutter. La classe ouvrière havraise ne veut plus composer avec la violence sociale qui lui est faite au quotidien ni avec le mépris dont elle est victime. Les pratiques comme le boycott et le sabotage sont menées de façon concertée, loin de toute improvisation. Théorisé par Émile Pouget[10], le sabotage remporte un franc succès au Havre chez les ouvriers qui n'hésitent pas à y avoir recours sur les chantiers lorsque le patronat n'est ouvert à aucune négociation. Sur la base de petits commandos organisés, les techniques du sabotage sont adoptées. Par exemple, dans la nuit du 2 au 3 juillet 1909, les chantiers des travaux d'adduction d'eau en cours sont sabotés à Harfleur et à Gonfreville-l'Orcher, villes voisines. Les tranchées sont déboisées sur une longueur de 70 mètres et cinq tuyaux de conduite pesant chacun 1 200 kilogrammes sont roulés puis jetés dedans tout comme divers matériels[11]. Contrairement au principe de grève générale qui ne saura s'imposer au Havre (sauf lors de l'Affaire Durand), le sabotage est lui bien appliqué et ce, dès le départ.

L'action directe convainc les travailleurs havrais qui souhaitent de meilleures conditions de travail, obtenues de hautes luttes. Son usage est récurrent au Havre pour les années 1908-1914 notamment. En effet, le syndicalisme pour ces années est basé sur l'action directe et sur une farouche indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques avec pour but la grève générale – syndicalisme qui s'inscrit pleinement dans les principes de la Charte d'Amiens, rédigée en 1906. L'ensemble de ces pratiques et méthodes est mis en œuvre afin d'asseoir un rapport de force efficace en faveur des ouvriers en lutte.

Déroutée, la Municipalité tente de cantonner la Bourse du Travail, qu'elle subventionne, dans un rôle purement administratif en modifiant ses statuts. En vain. Le premier mai 1901, des débordements ont lieu suite au meeting organisé par la Bourse du Travail. Vers minuit, un cortège se forme au chant de l'Internationale et décide de rejoindre le domicile du maire. Sur le chemin, les réverbères sont cassés, les tramways vandalisés, les vitres sont brisées à l'aide de pierres, « l'arme du petit », l'arme universelle. « Cette violence cherche moins à détruire qu'à faire peur[12] » en réalité. Arrivés devant le domicile de celui qui souhaitait enrayer l'élan syndical local et lui privilégier la collaboration de classe, les 600 manifestants sont stoppés par la gendarmerie et une compagnie d'infanterie baïonnette au canon. Deux jeunes hommes sont arrêtés (17 et 19 ans), les autres sont refoulés assez vite. Le lendemain, par arrêté municipal, la Bourse du Travail est fermée provisoirement. Quelques jours plus tard, la fermeture est définitive.

Privés de subvention et de locaux, les syndicats sont alors obligés de trouver une alternative afin de contrer cette sanction municipale et continuer leurs luttes. La Bourse du Travail indépendante du Havre est alors créée. Elle préserve son mot d'ordre : « L'émancipation des travailleurs se fera par les travailleurs eux-mêmes. »

Après de longues pérégrinations, la Bourse désormais dite « rouge » par opposition « aux jaunes », reprend ses marques, toujours avec le soutien des autres Bourses françaises et de la C. G. T. à laquelle elle adhère depuis sa création. Le tournant véritable a lieu en 1906 où l'augmentation du nombre de syndiqués est significative. Augmentation qui permet la sortie du journal Vérités, le journal de la Bourse du Travail, et la location, en 1907, d'un bâtiment plus adapté à la taille de l'ensemble des syndicats. Une salle de spectacle, 22 bureaux sur trois étages, une brasserie, un coin presse, une bibliothèque, une petite clinique... la « Maison du Peuple » répond aux ambitions des syndicalistes et en particulier aux prérogatives révolutionnaires de la double besogne, à savoir agir de façon immédiate lors d'un conflit social et parallèlement se donner les moyens de préparer la société future. Les syndicalistes révolutionnaires désirent alléger les souffrances des travailleurs par la mise en place d'œuvres adaptées et favoriser une prise de conscience collective face aux malheurs de la classe ouvrière. Nous constatons que les théories prônant l'extrémisme sont loin d'être une fin en soi. Si les écrits séduisent, les pratiques sur le terrain sont loin d'être aussi extrêmes. Conscients des « réalités de terrain » les militants consacrent beaucoup d'énergie pour consolider la base de leur contre société. En 1907 toujours, l'Union des Syndicats du Havre et de la Région est fondée, exemple d'un syndicalisme révolutionnaire de masse reconnu dans toute la France. De 1908 jusqu'en 1910, une vague de grèves déferle sur la ville. Ces grèves organisées et soutenue par l'Union des Syndicats se soldent par des victoires ouvrières malgré la forte répression. Les jets de pierres, les actes violents et sporadiques sont dorénavant mis de côté au profit de grèves massives et structurées. Les autorités composent autrement avec cette réalité et prennent le parti d'enfermer systématiquement les leaders lors des grèves. En 1909, Henri Vallin, secrétaire général du syndicat du bâtiment, est condamné à dix jours d'emprisonnement pour avoir empêché un commissaire de police d'assister à une réunion corporative lors d'une grève de terrassiers (13). L'année suivante, le secrétaire général de la Bourse du Travail, Cornille Géeroms, écope d'un mois de prison pour entrave à la liberté de travail durant la grève des mouleurs (14). Ces enfermements tentent d'endiguer les luttes mais la plupart du temps dès qu'un comité de grève est écarté, un autre lui succède. Les militants ont presque l'habitude de se faire incarcérer. Mais parfois les sanctions à l'encontre des ouvriers sont bien plus lourdes notamment lorsque les autorités tentent de « broyer » les individus. Prenons l'exemple de la double peine de l'ouvrier Joseph Sommer, condamné à quatre mois de prison pour entrave à la liberté de travail et menace à l'encontre d'un non-gréviste : il purge sa peine puis il est expulsé du territoire car étranger (15). Devant le conflit social, l'État réprime.

Photographie prise devant l'entrée l'ancienne prison de la rue Lesueur au Havre. On y voit des grévistes venus apporter des repas à leurs camarades emprisonnés. La grêve des mouleurs s'est déroulé de Novembre 1909 à Février 1910.

Cependant, la majorité des actions de terrain sont efficaces, des accords sont signés en faveur des ouvriers. Or, dans les derniers mois de l'année 1910, le conflit des dockers charbonniers marque la fin des victoires ouvrières. En effet, c'est lors de ce conflit que se déclenche l'affaire Dreyfus du pauvre, à savoir l'affaire Durand. Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers est accusé à tort d'avoir ordonné, lors d'une réunion syndicale la mort d'un non gréviste, le dénommé Dongé décédé au cours d'une bagarre entre ivrognes. La machination patronale est terrible, la Compagnie Générale Transatlantique suborne les témoins, les jurés sont manipulés, l'indépendance du juge d'instruction n'est pas respectée, les témoins à décharge ne sont pas tous entendus, les journaux sont utilisés à mauvais escient... Il est important de relever que la presse conservatrice locale publie quotidiennement, et surtout en période de conflits sociaux, des propos insultants à l'égard des ouvriers considérés comme des « voyous alcooliques sans intérêt ». Cette presse tente constamment de monter « l'opinion publique » contre les grévistes. Ici, pour la grève des charbonniers, le journal Le Havre Éclair rapporte que si le prix du charbon augmente, la faute en incombe aux grévistes. De surcroît, ce même journal, n'hésite pas à accuser arbitrairement et ce, dès le début de l'affaire, Jules Durand.

Victime de son militantisme, Jules Durand est condamné le 25 novembre 1910 à Rouen, à avoir la tête tranchée sur une des grandes places de Rouen. Trancher la tête du secrétaire du syndicat des dockers charbonniers, c'était décapiter le mouvement syndical havrais. Lors de son incarcération à Bonne Nouvelle, suite à l'annonce du verdict, il subit des sévices moraux et corporels dont il ne se remettra jamais même après sa libération en février 1911. La reconnaissance tardive de son innocence, le 18 juin 1918, et la lutte virulente de la population ouvrière portée par les syndicalistes havrais, par certains parlementaires (notamment le radical socialiste Paul Meunier) et par la Ligue des Droits de l'Homme, ne permettront pas au « martyr du syndicalisme » de retrouver ses esprits[16]. Le sacrifice de cet ouvrier innocent porte un coup à l'organisation syndicale qui éprouvera des difficultés à s'en remettre. Si l'enfermement des militants lors des conflits s'inscrivait dans une certaine routine, la condamnation à mort d'un homme victime de son militantisme, elle, est vécue comme un traumatisme. Les travailleurs havrais réalisent que le rapport de force entre les syndicats et les institutions ne sera jamais égal. La fréquentation de la Bourse du Travail baisse sensiblement pour les années 1912-1914.

Nonobstant la mise en place d'un arsenal répressif virulent à l'encontre d'une classe en lutte : l'enfermement des dirigeants, la suppression des subventions, la surveillance et les charges policières quasi-systématiques, la collusion institutionnelle entre puissances financières et pouvoirs politiques, les pressions et provocations patronales en tout genre : comme les menaces de lock-out, de licenciement... Le Havre reste pendant des années un bastion syndical de premier ordre puisant toute sa force dans le syndicalisme révolutionnaire, ses pratiques et méthodes. En effet, si les violences ne s'équilibrent pas, si le pouvoir tend à les marginaliser, les travailleurs demeurent déterminés à gagner leur émancipation et à rester visibles grâce à un rempart de taille : la Bourse du Travail. Les travailleurs havrais ne plieront pas face à la violence sociale quotidienne qui leur est faite et dont le mépris est une des formes. Ils gardent en tête le principe d'un combat juste et restent finalement assez calmes au vu de la violence institutionnelle quotidienne dont ils sont victimes. De nombreux militants et responsables syndicaux d'avant 1914 transmettront le relais ou maintiendront la flamme du syndicalisme révolutionnaire localement après la guerre. Aujourd'hui encore, certaines corporations havraises se revendiquent des pratiques et méthodes propres au syndicalisme révolutionnaire, ainsi, le thème de la grève générale réapparaît régulièrement lors des mouvements sociaux havrais.

Jules Durand (1880-1926). Anarchiste, militant syndicaliste et ex-secrétaire du syndicat des charbonniers. Condamné à mort le 25 novembre 1910., il est mort fou le 20 février 1926

Notes de bas de page

1. Pelloutier F. (œuvre posthume), Histoire des Bourses du Travail, Origines, Institutions, Paris, Avenir, Alfred Costes éditeur, 1921, 340 p. ; Pelloutier F., L'art de la révolte : conférence faite le 30 mai 1896, choix d'articles à thème littéraire, Paris, Le musée du Travail/Fernand Pelloutier, édition établie et annotée par Lecercle J.-P., 2002, 98 p.
2. Bron J., Histoire du mouvement ouvrier français, t. 2 p. 112, références à Griffuelhes V., « Les deux conceptions du syndicalisme, le syndicalisme révolutionnaire », in Le Mouvement socialiste, janvier 1905.
3. Julliard J, Autonomie ouvrière, Études sur le syndicalisme d'action directe, Saint-Amand, Hautes Études, Gallimard, Le Seuil, 1988, 300 p.
4. Gervasoni M., « L'invention du syndicalisme révolutionnaire en France (1903-1907) », Mil Neuf Cent Revue d'histoire intellectuelle, janvier 2006, no 24, p. 68 et Sorel G., Réflexions sur la violence, Genève, Ressources, 1981, 394 p.
5. Perrot M., Les ouvriers en grève, France 1871-1890, Vienne, Mouton, 1973, t. 2, p. 571.
6. Sirot S., La grève en France, Une Histoire sociale (XIXe-XXe siècle), Paris, Odile Jacob, 2002, p. 167.
7. Sources primaires portant sur la grève des terrassiers : Archives municipales du Havre : AMHFCI2 carton 7 liasse 6 ; AMHFCF2 carton 8 liasses 6 et 7. Archives départementales de Seine Maritime : ADSM 10M335.
8. Le quotidien Le Petit Journal du 9 juillet 1900 rapporte : « Ce sont des coups de sabre qui ont fait des entailles béantes dans les crânes, sur les fronts ou dans le dos. Les malheureux pleurent du sang ; leurs chemises sont toutes rouges... »
9. Jaurès J., « La cohésion ouvrière », L'Humanité, août 1908, no 13.
10. Pouget É, Le sabotage, Besançon, Éditions de La Cheville Ouvrière, 1977, 63 p.
11. AMHFC série I2 carton 14bis et Rannou P., Les 110 ans de l'union locale de la C. G. T. au Havre, Yvetot, Éditions Le Libertaire, 2007, p. 91
12. Perrot M., Les ouvriers en grève, op. cit., p. 573.
13. Vérités, organe des Syndicats du Havre et de la Région, du 1er juillet 1909. Vallin devra également s'acquitter d'une amende de cinq francs.
14. Vérités du 1er mai 1910. Précisons que cette grève des mouleurs se déroule de novembre 1909 à février 1910.
15. La Vie ouvrière, exemplaire broché, no 3, année 1910.
16. Rannou H., « Jules Durand, de la peine de mort à la folie », Criminocorpus, portail sur l'histoire de la justice, des crimes et des peines : http://criminocorpus.hypotheses.org/4414. Auteur : Hélène Rannou -Université de Rouen.

Article d'Hélène Rannou, historienne, spécialiste de la Bourse du Travail du Havre: « Le syndicalisme révolutionnaire havrais avant 1914 : pratiques et théories/violences et stigmatisation ». « Extrême » ?, édité par Michel Biard et al., Presses universitaires de Rennes, 2012, https://doi.org/10.4000/books.pur.126984 (p.201- 209)

Qu'est-ce que l'histoire ?
L'Affaire Jules Durand

L'histoire n'est ni un récit neutre ni un recueil de dates figées : c'est un champ de bataille. De ce fait, elle est minée par les intérêts, les silences et les distorsions. Quiconque cherche à l'aborder avec honnêteté ne peut le faire depuis la distance confortable du chercheur qui classe les documents, mais plutôt avec la conscience critique que chaque archive est aussi une tranchée.

Ces dernières années, un processus de réécriture de l'histoire s'est intensifié, notamment en ce qui concerne les expériences révolutionnaires du XXe siècle. Ces expériences sont vidées de leur substance, réduites à de désuètes anecdotes, ou pire, intégrées au récit officiel comme de simples épisodes inévitables d'un progrès qui aboutit toujours à l'État et au marché. Ce processus n'est pas innocent : il répond à la nécessité de faire taire toute mémoire susceptible de remettre en cause l'ordre établi.

Prenons l'exemple de l'Affaire Durand. Non pas comme un concept abstrait, mais comme la pratique concrète de l'anarcho-syndicalisme, vécu dans la rue, dans les syndicats, dans la Bourse du Travail, sur le port, au sein de collectifs de sociabilité... Là où les travailleurs ont cessé d'obéir pour se mettre en grève, là où la propriété privée a été de facto dénoncée et remise en cause, et là où la vie quotidienne s'est réorganisée sur de nouveaux fondements : solidarité entre salariés, solidarité interprofessionnelle... De tout cela peut émerger quelque chose qui transcende les catégories habituelles de la politique institutionnelle. C'est précisément ce que l'historiographie dominante juge intolérable : la preuve qu'une société peut s'organiser sans hiérarchies imposées, que le syndicalisme entend devenir au-delà d'un groupement de résistance, le groupement de production et de répartition et la base de la réorganisation sociale (Charte d'Amiens). Pour les politiciens de tous bords, il vaut mieux parler d'une erreur judiciaire plutôt que d'une machination et défendre un Jules Durand pris dans les rets de la justice plutôt que de défendre un Durand partisan de la grève perlée, du sabotage, du boycottage…voire de la chasse aux renards (aux jaunes).

Pourtant, le souvenir du martyr ouvrier persiste, fragmentaire mais tenace. Il ressurgit dans des témoignages oubliés, dans des journaux, dans des romans, avec une stèle en sa mémoire… C'est un souvenir dérangeant, car il n'offre ni solutions faciles pour changer la société d'aujourd'hui ni héros immaculé. Il est empreint de contradictions, de défaites et d'erreurs. Mais c'est précisément pour cette raison qu'il est profondément humain.

Le problème n'est pas tant la complexité de l'histoire que sa simplification excessive, souvent excessive, la rendant méconnaissable. Face à cette tendance, la tâche du militant ou de l'historien critique n'est ni d'embellir ni de condamner, mais de comprendre. Comprendre implique de rétablir les conflits, de donner la parole aux vaincus et de résister à la tentation de clore le livre du passé par des interprétations définitives. Ou encore jouer aux faussaires en donnant des informations sachant qu'elles sont fausses ou en édulcorant le passé d'un militant anarcho-syndicaliste.

Au final, l'enjeu n'est pas seulement l'interprétation des événements, mais la possibilité même d'imaginer des alternatives. Accepter une histoire édulcorée, c'est accepter un présent sans aspérités et un avenir figé. À l'inverse, se réapproprier la dimension conflictuelle du passé, c'est ouvrir la voie à l'imagination – et peut-être à la construction – d'une alternative.

Car l'histoire, lorsqu'elle est arrachée aux mains du pouvoir, cesse d'être un musée et devient un outil. Et tout outil, entre de bonnes mains, peut servir à bien plus qu'à la simple contemplation : il peut servir à transformer.

Supprimer l'anarcho-syndicalisme de Durand parce qu'il ne correspond pas au modèle idéal de tel ou tel parti revient à substituer la théologie politique à l'histoire.

Certains textes écrits depuis une quinzaine d'années constituent un exemple paradigmatique de la manière dont une doctrine politique pétrifiée peut remplacer l'analyse historique concrète par la répétition rituelle de schémas idéologiques préalablement établis.

Il ne s'agit ni d'une recherche historique originale, ni d'une contribution documentaire pertinente, ni même d'une réinterprétation critique des œuvres classiques de la littérature ou des témoignages de militants, c'est une lecture catéchiste d'une nouvelle affaire Durand, entièrement subordonnée aux besoins d'auto-affirmation doctrinale d'un stalino-trotskysme contemporain local.

La fonction du matérialisme historique n'est pas de déformer la réalité pour la contraindre à des catégories abstraites, mais plutôt de comprendre le mouvement contradictoire des classes sociales dans des situations historiques concrètes. Hormis les anarchistes, peu parlent du contenu du syndicalisme révolutionnaire de l'époque : ses méthodes d'action, son positionnement théorique…

Nier, minimiser ou faire l'impasse sur cela, c'est ignorer l'expérience historique réelle du prolétariat havrais d'avant 1914 et de l'entre-deux guerres.

Les commémorations actuelles passent presque totalement sous silence ce problème bien réel. Les politiciens parlent constamment du « prolétariat », mais étudient à peine les formes concrètes d'organisation prolétarienne en place en 1910.

L'histoire vivante disparaît sous le poids d'une certaine abstraction doctrinale.

Il existe aussi un autre problème fondamental : l'incapacité totale à distinguer l'anarchisme de militants chevronnés, « doctrinaires » et l'anarchisme révolutionnaire de simples militants attirés par l'humanisme libertaire.

Cette procédure n'est pas une analyse historique : c'est une simplification idéologique.

Jules Durand a été condamné à mort pour un crime dont il n'était nullement l'auteur et dont il n'était aucunement responsable. Victime du choc de l'annonce de sa condamnation à mort puis de mauvais traitements en prison, Jules Durand a perdu la raison. Ce martyr du syndicalisme havrais ne sera pas vaincu une deuxième fois en laissant supprimer son appartenance au courant anarcho-syndicaliste havrais.

Groupe Libertaire Jules Durand (GLJD)

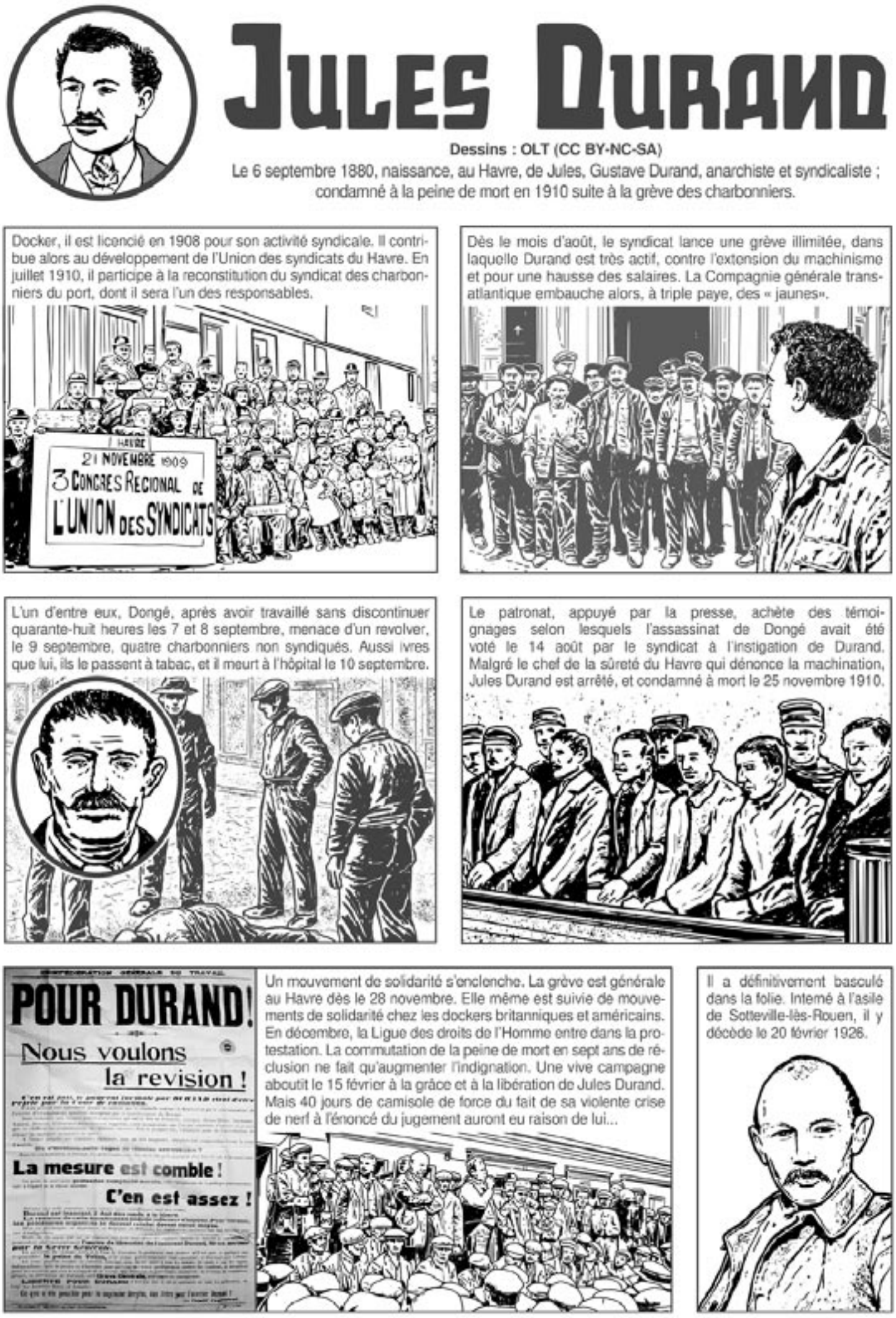

Planche sur l'Affaire Durand réalisée par OLT (CC by-nc-sa) et visible sur le site Partage Noir (https://www.partage-noir.fr/bd-jules-durand-6-septembre-1880-20-fevrier-1926)

L'Affaire Durand : quelques explications concernant le syndicalisme révolutionnaire/l'anarcho-syndicalisme en 1910

Depuis une quinzaine d'années, nous assistons au Havre, à une campagne de révision de l'Affaire Durand, certaines personnes remettant en doute l'anarcho-syndicalisme de Jules Durand voire celui de l'Union des Syndicats du Havre (U.S.H.) en 1909, 1910 et 1911. En quelques années, Jules Durand est passé de syndicaliste anarchiste à syndicaliste révolutionnaire puis plus récemment à communiste révolutionnaire. Nous avons déjà mis dans Le Libertaire de Février 2026, les notices et dossiers d'Adrien Briollet[1] et Cornille Géeroms[2], tous deux secrétaires généraux de l'U.S.H. pour les périodes mentionnées dont celle durant laquelle se déroule la machination contre Jules Durand. Briollet et Géeroms sont de même, militants anarchistes et appartiennent au groupe libertaire du Havre en 1908. Dès novembre 1909, les rapports de police indiquent que les libertaires sont à la tête de l'U.S.H.

Participants au 3e congrès régional de l'Union des syndicats du Havre le 21 novembre 1909. Créee en 1907, l'Union des Syndicats du Havre et de la Région est l'exemple du syndicalisme révolutionnaire de masse reconnu dans toute la France.

Pour plus de précisions aussi, au plan national, il nous paraît utile de dire que Fernand Pelloutier, anarchiste notoire, fut secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail de 1895 à 1901, 1901 étant la date du décès de ce dernier. Et que trois des quatre militants confédéraux dirigeant la CGT jusqu'en 1909 sont anarchistes : Pouget, Delesalle et Yvetot. Les anarchistes sont donc bien implantés à la C.G.T., tant au niveau confédéral que local, au Havre.

La police informe même que Cornille Géeroms possède de nombreux amis au sein de l'appareil confédéral, donc au moment où Jouhaux, de formation libertaire, est secrétaire confédéral en lieu et place de Griffuelhes.

Certains militants d'organisations politiques essaient, politique politicienne oblige, de valoriser le rôle de Jaurès pendant l'Affaire Durand. Si l'on peut reconnaître l'appui incontestable de Jaurès par l'intermédiaire de son journal L'Humanité, il ne faudrait pas sous-estimer l'engagement de Paul Meunier, radical socialiste et surtout la mobilisation des syndicalistes libertaires au Havre. D'ailleurs, il est intéressant de noter ce que disait Madeleine Rébérioux en octobre 1961, à propos de Jaurès et l'affaire Durand : « Mais, de même qu'en 1898 Jaurès avait vu dans l'affaire Dreyfus la possibilité de regrouper tous les adversaires du nationalisme pour faire faire un pas en avant à la démocratie politique, de même en 1910 l'affaire Durand lui est l'occasion, sans rien abjurer de ses critiques envers tel ou tel mode d'action de l'anarcho-syndicalisme, de consolider l'entente toujours fragile, sans cesse remise en question, du Parti socialiste et de la C.G.T. Le rôle qu'il vient de jouer dans la grève des cheminots, l'action de longue haleine qu'il entreprend pour la réintégration de ceux que Briand a révoqués, l'appel passionné « pour la justice» en faveur de Durand, autant d'épisodes à travers lesquels on aperçoit que l'unité de combat de la classe ouvrière est désormais, dans la vie politique française, une des préoccupations essentielles de Jean Jaurès. »[3]

D'une part, nous constatons que Jaurès a bien une arrière-pensée sur le plan stratégique et Madeleine Rébérioux nous parle bien de tel ou tel mode d'action de l'anarcho-syndicalisme de l'époque. Si l'historienne ne les cite pas, nous pouvons éclairer le lecteur, il s'agit du sabotage dont la grève perlée n'est qu'une facette, la chasse aux renards, l'action directe, le boycottage… Cornille Géeroms écrit d'ailleurs un texte dans Vérités, le journal de l'USH, sur sa conception de la grève perlée, une « grève intelligente ». L'anarcho-syndicalisme est bien présent à l'esprit de cette historienne…même si nous devrions préciser que les syndicalistes libertaires de l'époque se qualifient de syndicalistes révolutionnaires et non d'anarcho-syndicalistes, terme péjoratif employé par les communistes contre les syndicalistes libertaires après la Première Guerre mondiale.

Cornille Géeroms arrive au Havre avec ses trois enfants en 1905. Il vient de Lille où il a été exclu du syndicat de la métallurgie car il faisait l'apologie du syndicalisme révolutionnaire. Tant qu'à Briollet, il arrive au Havre avec sa compagne et un enfant dans le courant de l'année 1906. C'est un partisan des causeries populaires et a organisé une réunion de concert avec Reinert Charles et l'anarchiste Libertad lors d'une réunion en Mai 1906 à Vitry-le-François dans la Marne où il résidait antérieurement.
Le groupe libertaire, au moment de l'Affaire Durand, n'a plus d'activités en tant que tel car ses militants sont absorbés par les tâches syndicales.

Sur le plan national, quelques mises au point s'imposent

Un quasi-consensus historiographique stipule à l'instar de Jean Maitron que le syndicalisme révolutionnaire, « rejeton de la souche anarchiste » mène à partir de 1906 « une existence indépendante de l'anarchisme », mais Anthony Lorry nous indique que dans les recherches anglo-saxonnes, plusieurs études insistent sur la forte coloration anarchiste du syndicalisme français avant 1914. Barbara Mitchell allant même jusqu'à le qualifier « d'anarchisme pratique » tandis que Wayne Thorpe l'identifie à « une forme spécifique d'anarchisme ».[4]

Si les militants et historiens connaissent bien le propagandiste anarchiste Joseph Tortelier concernant la grève générale, peu citent Emile Digeon comme précurseur du syndicalisme révolutionnaire. L'ancien communard déclare en 1884, soit une dizaine d'années avant Pelloutier : « Malgré la suppression de tous les gouvernements que nous préconisons, nous entendons vivre quand même sous une direction quelconque. Mais au lieu d'avoir soit à la chambre, soit au Sénat 800 individus qui ne connaissent pas le premier mot de la question sociale, nous serions représentés par des délégués corporatifs qui se fédéreraient et qui, en somme, formeraient une société libertaire et humanitaire (...) »[5]

Émile Digeon, dont on sait l'influence précoce qu'il eut sur Pouget, personnifie bien le type du communard qui fait le lien entre l'Internationale et les mouvements postérieurs à la Commune. Mais avec Gustave Lefrançais, Hippolyte Ferré, ou encore Auguste Viard, ils restèrent minoritaires au sein du mouvement libertaire et moururent au début des années 1890.[6]

De nombreux anarchistes avant 1890 considèrent le syndicalisme, à ses débuts, comme du parlementarisme ouvrier, mais cette option ne fait pas consensus chez les libertaires (cf : *L'Idée Ouvrière* au Havre par exemple en 1887-1888 ou les syndicalistes libertaires au sein de la Bourse du Travail à Paris). Pouget dans son Père Peinard appelle les « camaros à rejoindre la Syndicale » en octobre 1894 et Pelloutier, théoricien de la grève générale, rattache l'action syndicale à la réalisation du communisme libertaire, se plaçant ainsi dans les pas de Bakounine préconisant l'association libre des producteurs libres : « Pelloutier songea dès lors à introduire cette conception dans les cerveaux ouvriers, de façon à modifier radicalement la base et le mode de constitution des groupes corporatifs. Comme secrétaire de la Fédération des Bourses du travail de France, il n'a pas été étranger à l'évolution vers le communisme libertaire que, consciemment ou non, font les ouvriers français (…). »[7]

Quelques syndicalistes ne veulent voir dans la Charte d'Amiens que l'indépendance syndicale vis-à-vis de tous les partis politiques, mais se cantonner à ce seul aspect se révèle très réducteur, occultant de fait le côté alternatif de la Charte visant à ce que l'organisation syndicale devienne « le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale ».

Nous proposons le texte complet de la motion Griffuelhes-Pouget au Congrès d'Amiens en 1906, dite – dès 1908 - « Charte » d'Amiens afin que le lecteur puisse vérifier nos dires :

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la Confédération Générale du Travail, disant : « La Confédération Générale du Travail groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mise en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :
Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale;
Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors u groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuive, en toute liberté, la transformation sociale. »

A compter de ce moment, plusieurs anarchistes vont percevoir le piège dans lequel ils s'enferment, donnant tout au syndicalisme alors que les socialistes, toutes tendances confondues, vont continuer à faire leur propagande politique : « Il est temps que les anarchistes, après avoir tout donné au syndicalisme sans en retirer autre chose qu'une diminution de leur propagande, pensent enfin à organiser en France les forces propres de l'Anarchie et à créer une propagande anarchiste, un mouvement anarchiste. Le syndicalisme, obligé désormais de tenir compte d'une tendance homogène et combative, y gagnera d'être impulsé plus virilement. L'Anarchie y trouvera la possibilité de son complet développement. »[8]

La dispersion des tendances apparaît comme le problème récurrent de l'anarchisme. Dès 1908, dans un article clairvoyant, Jean Grave évoque le problème de l'absorption des libertaires par le syndicalisme. Il stigmatise la « spécialisation », propension des anarchistes à abandonner leur identité libertaire en faveur d'une activité spécifique. Car ce qui fait, peut-être, l'originalité du mouvement anarchiste réside alors dans sa capacité à susciter l'émergence de formes de contestation qui dépassent le strict cadre économique. Les anarchistes sont ainsi les pionniers du néo-malthusianisme, prêchent l'amour libre et l'indépendance de la femme. Ils jouent un rôle moteur dans l'émergence des Universités populaires; sont à l'origine, avant Hervé, de l'antimilitarisme moderne au sein de l'Association internationale antimilitariste. Leur action s'exerce également sur le terrain du logement initié précédemment par la Ligue des anti-proprios du début des années 1890. Cette préoccupation se concrétise de manière plus sérieuse et durable avec la création, en 1909, du syndicat des locataires. Pour finir, il importe de noter l'influence culturelle, par nature peu quantifiable, des thématiques libertaires. En matière de fêtes familiales, de chansons, de théâtre, la sensibilité libertaire imprègne les institutions syndicales et coopératives naissantes.[9]

Si la C.G.T. ne fut jamais réellement le « Parti ouvrier anarchiste » dénoncé en 1911 par Louis Niel, on pourrait dire qu'elle constitua, au début du XXe siècle, l'organisation par procuration d'une composante majeure du mouvement libertaire. Mais, lorsque la maturation et l'autonomisation d'un courant syndicaliste révolutionnaire, d'ailleurs souvent animé par d'anciens anarchistes, engagèrent la CGT dans une politique plus pragmatique et éloignée du « romantisme révolutionnaire » dénoncé par Griffuelhes en 1909, de nombreux militants anarchistes éprouvèrent le besoin de s'investir dans la création d'une organisation spécifique. En opérant ainsi, il s'agissait à la fois de renforcer le mouvement, mais aussi de construire un outil permettant de coordonner l'action syndicale des libertaires.[10]

GEEROMS Cornille dit « G. ROME » ou Jérôme. Né le 9 novembre 1871 près de Lille et mort au Havre le 3 juin 1949. Il fut ouvrier mouleur, secrétaire du syndicat CGT des Mouleurs et Fondeurs du Havre (1906 à 1910), secrétaire de l'Union locale du Havre de (1910 à 1912) et anarchiste.

Sans doute, la Charte d'Amiens porte-t-elle l'empreinte du vocabulaire et des thèses à l'honneur au sommet de la CGT. Au reste, Griffuelhes, Pouget, Delesalle, Niel et, peut-être, Merrheim figurent parmi ses rédacteurs putatifs. On comprendrait mal qu'il en aille autrement, s'agissant d'un texte majoritaire... Ainsi en va-t-il de la « reconnaissance de la lutte de classe qui oppose (…) les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression », du projet « d'émancipation intégrale » subordonné à « l'expropriation capitaliste », de la « grève générale » préconisée comme « moyen d'action », du rôle à venir du syndicat en tant que « groupement de production et de répartition ». Ces formules et définitions identifient à coup sûr l'option syndicaliste révolutionnaire dominante parmi les dirigeants confédéraux, fondement d'un pan-syndi-

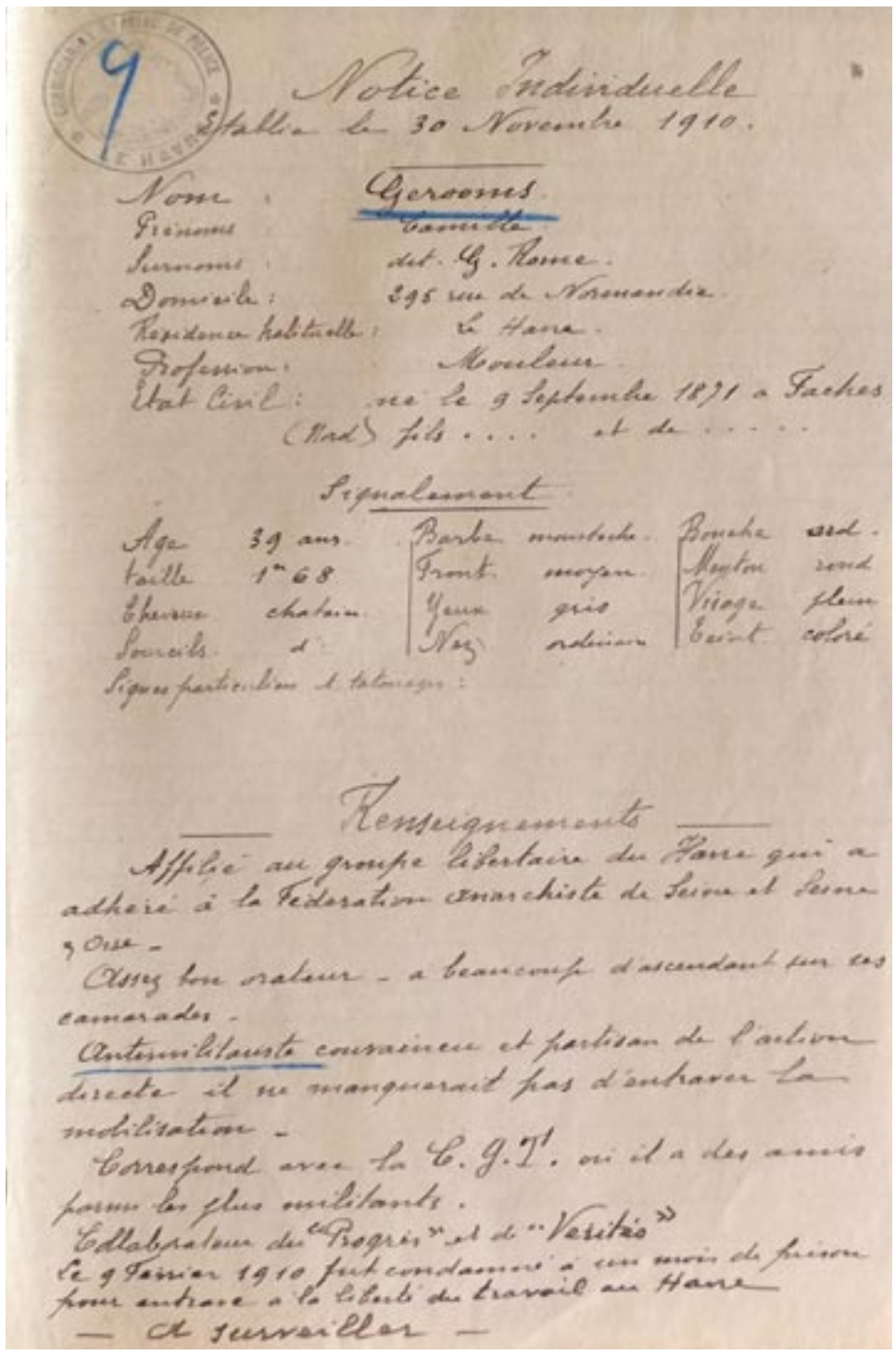

9

Notice Individuelle
établie le 30 Novembre 1910.

Nom : Geroems
Prénoms : Camille
Surnoms : dit. G. Rome.
Domicile : 395 rue de Normandie.
Résidence habituelle : Le Havre.
Profession : Mouleur
Etat Civil : né le 9 Septembre 1871 à Faches (Nord) fils .... et de ....

Signalement

Age	39 ans.	Barbe	moustache.	Bouche	ord.
Taille	1m 68	Front	moyen	Menton	rond
Cheveux	chatain	Yeux	gris	Visage	plein
Sourcils	d°	Nez	ordinaire	Teint	coloré

Signes particuliers et tatouages :

Renseignements

Affilié au groupe libertaire du Havre qui a adhéré à la Fédération anarchiste de Seine et Seine & Oise.
Assez bon orateur - a beaucoup d'ascendant sur ses camarades.
Antimilitariste convaincu et partisan de l'action directe il ne manquerait pas d'entraver la mobilisation.
Correspond avec la C.G.T. où il a des amis parmi les plus militants.
Collaborateur du "Progrès" et de "Vérité"
Le 9 Janvier 1910 fut condamné à un mois de prison pour entrave à la liberté du travail au Havre
— A surveiller —

Les notices individuelles servaient à identifier précisément les militants politique (notamment les anarchistes ou syndicalistes). Au début des années 1900 la police a recouru massivement aux notices individuelles pour alimenter ses fichiers centraux et départementaux. Ci-dessus la notice individuelle concernant Cornille Geeroms.

calisme que le privilège accordé au « terrain économique » et la prétention de satisfaire les attentes immédiates et plus générales des travailleurs, acteurs directs de leur émancipation, conduisent à récuser le combat strictement « politique » et les organisations qui s'y engagent.[11]

De l'anarchisme au syndicalisme : l'itinéraire d'Emile Pouget.

A la suite de la mise en application des lois scélérates consécutives aux attentats anarchistes et à l'assassinat du Président de la République par Caserio, la plupart des journaux anarchistes disparurent et le 21 février 1894, à son 253ème numéro, le Père Peinard interrompait sa publication. Émilie Pouget, inculpé, avait pris la fuite. En 1895, à la suite de l'amnistie résultant de l'élection de Félix Faure, il put revenir en France, purgea sa contumace et fut acquitté. Il se remit aussitôt à son action de propagandiste mais sa pensée était alors en pleine évolution. Toujours anarchiste, il penchait néanmoins de plus en plus vers l'action syndicale. Hostile aux organisations politiques, même à celles se réclamant de la classe ouvrière, il publia Variations guesdistes qui soulignait bien sa volonté de lutter contre l'emprise politique dans les syndicats. Il fut pour la première fois délégué à un congrès national de la CGT, à Toulouse, en 1897. Au Ve congrès, tenu à Paris, en septembre 1900, il fit partie de la Commission du Journal. Il fut décidé que la CGT aurait un organe: ce fut La Voix du Peuple qui parut le 1er décembre 1900 et Émilie Pouget fut chargé de sa rédaction. En 1902, il se vit confier le secrétariat de la section des Fédérations. Son rôle grandit dans le mouvement; il était le journaliste, l'homme qui tenait la plume dans le congrès. Sa personnalité complétait admirablement celle de Griffuelhes et ils furent tous les deux les véritables organisateurs de la CGT, les animateurs du syndicalisme révolutionnaire.[12]
Selon Pouget, le principe fondamental du fonctionnement de la CGT rejetait vigoureusement : « le centralisme qui, en d'autres pays, tue l'initiative ouvrière et entrave l'autonomie du syndicat, répugne à la classe ouvrière française. Et c'est cet esprit d'autonomie et de fédéralisme- qui sera l'essence des sociétés économiques de l'avenir, qui donne au syndicalisme français figure si profondément révolutionnaire. »[13]

Pour Pouget, l'action directe, c'est : « l'action syndicale, indemne de tout alliage, sans compromissions capitalistes ou gouvernementales, sans discussion dans le débat de personnes interposées (…) (Elle) n'est pas, fatalement, synonyme de violence : elle peut se manifester sous des allures bénévoles et pacifiques ou très vigoureuses et forts violentes sans cesser d'être, en un cas comme un autre, de l'Action Directe. Elle est, en outre, variée en ses modalités, suivant que l'attaque est en plus expressément dirigée contre les capitalistes ou contre l'État. Contre celui-ci, l'Action Directe se matérialise sous forme de pression extérieure, tandis que, contre le patronat, les moyens communs sont la grève, le boycottage, le label, le sabotage. »[14]

Selon Griffuelhes : « c'est dans l'idée de grève générale qu'est contenue peut-être toute l'essence révolutionnaire du socialisme. (…) La grève générale ne peut être que la révolution elle-même, car, comprise autrement, elle ne serait qu'une nouvelle duperie. Des grèves générales corporatives ou régionales la précèderont et la prépareront. (…) Ces dernières constituent la gymnastique nécessaire, de même que les grandes manœuvres sont la gymnastique de la guerre. (…) La grève générale est le refus des producteurs de travailler pour procurer jouissance et satisfaction aux non-producteurs; elle est l'explosion consciente des efforts ouvriers en vue de la transformation sociale; elle est l'aboutissant logique de l'action constante du prolétariat en mal d'émancipation; elle est la multiplication des luttes soutenues contre le patronat. La grève générale, dans son expression dernière, n'est pas pour les milieux ouvriers le simple arrêt des bras; elle est la prise de possession des richesses sociales mise en valeur par les corporations, en l'espèce les syndicats, au profit de tous. (…) Cette grève générale, ou révolution, sera violente ou pacifique selon les résistances à vaincre. Elle sera la totalisation des efforts des producteurs sous l'impulsion des groupements ouvriers. »

Pour Griffuelhes, l'action directe se confond avec : « l'action des ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire action directement exercée par les intéressés. C'est le travailleur qui accomplit lui-même son effort; l'exerce personnellement sur les puissances qui le dominent, pour obtenir d'elles les avantages réclamés. Par l'action directe l'ouvrier crée lui-même sa lutte; c'est lui qui la conduit, décidé à ne pas s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même du soin de le libérer. »[15]

Il convenait de donner la parole à ces deux militants qui ont tenu les rênes de la CGT au début du XXème siècle et qui ont forgé l'identité de la confédération. Pour définir l'anarcho-syndicalisme ou plutôt le syndicalisme révolutionnaire de l'époque de la machination contre Durand (1910), nous pourrions donc en conclure que ce syndicalisme est un syndicalisme basé sur les principes de fonctionnement de l'anarchisme. Il propose une méthode, le syndicalisme, couplée à l'action directe et à la grève générale expropriatrice, comme moyens de lutte et d'accès vers une société libertaire...

Petites bio de Pouget et Yvetot

Pouget Émile (1860-1931): Pouget naît à Salles-de-Source, dans l'Aveyron. Encore élève au lycée de Rodez, il fonde en 1873 son premier journal (manuscrit), Le lycéen républicain. En 1875, il se rend à Paris, où il trouve à s'employer dans un grand magasin. En 1879, il participe à la création d'un syndicat des employés du textile. Sa fréquentation des milieux anarchistes lui vaut d'être délégué des groupes libertaires français au Congrès international de Londres.

En 1883, il est arrêté après une manifestation de chômeurs, au cours de laquelle des boulangeries ont été pillées. Condamné à huit ans de prison, il est amnistié en 1886. En 1889, Émile Pouget commence à faire paraître Le Père Peinard, inspiré du Père Duchesne d'Hébert. En 1894, a lieu ledit « Procès des Trente » : Pouget, qui fait partie des inculpés, s'enfuit à Alger, puis à Londres, où il s'intéresse aux méthodes du trade-unionisme et reprend la publication du Père Peinard.

Revenu en France, il est acquitté comme tous les coaccusés du « Procès des Trente ». Il fonde le journal La Sociale en 1895, où il prône « le système des prolos anglais qui ont pour maxime: A mauvaise paye, mauvais travail... ». Il est délégué pour la première fois au IXè Congrès national corporatif (le 3è de la CGT) qui se tient à Toulouse en 1897, où il inspire le rapport sur le boycottage et le sabotage. Au 5è Congrès de la

Emile Pouget (1860-1931) sur sa Photographie d'identification judiciaire. Militant anarchiste, syndicaliste révolutionnaire, fondateur du *Père Peinard,* de *La Sociale* et de *La Révolution*, Pouget a aussi été secrétaire adjoint de la section des fédérations de la CGT de 1901 à 1908.

CGT à Paris, en septembre 1900, il fait partie de la Commission du journal, qui conclut à la nécessité pour la CGT de disposer d'un organe de presse. Celui-ci paraîtra dès le début du mois de décembre 1900, sous le titre La Voix du Peuple.

En 1902, on lui confie le secrétariat de la section des fédérations. Devenu l'alter ego du secrétaire général de la Confédération, on le considère alors comme « l'éminence grise » du prolétariat.

A la tête de l'hebdomadaire confédéral, il contribue à l'animation des campagnes lancées par la CGT: contre les bureaux de placement, pour la journée de huit heures, pour le repos hebdomadaire, sans négliger la lutte antimilitariste dont il s'est fait le héraut depuis son entrée dans la lutte syndicale. Pendant les années qui vont de 1902 à 1909, il ne cesse de mener le combat par la plume, en rédigeant des brochures (Le Syndicat, Les Bases du syndicalisme, Le Parti du Travail), en donnant de longs articles à la revue de Lagardelle, Le Mouvement socialiste, et même en écrivant pour la tribune syndicale de L'Humanité. En 1906, il est délégué au Congrès d'Amiens pour le syndicat des rebrousseurs et commis de bonneterie de Troyes. Il est emprisonné après la journée sanglante de Villeneuve-Saint-Georges. Une fois sorti de prison, et alors qu'une offensive est menée, au sein même de la

Yvetot Georges (1868-1942) d'après un portrait réalisé par A.J. Alexandrovich. Typographe de formation, Yvetot était militant anarchiste et syndicaliste. Il fut aussi élu le 22 mars 1901 secrétaire général de la Fédération des Bourses et secrétaire général adjoint de la CGT.

CGT, contre Griffuelhes et les membres du Comité confédéral, Pouget ne se représente pas au poste de rédacteur en chef de La Voix du Peuple et renonce à toutes ses responsabilités dans le syndicat.

Le 1er février 1909, il lance le quotidien Révolution, qui accompagne le mouvement de grève des postiers de mars 1909. Mais, mal lancé et mal conçu, le quotidien ne va pas au-delà du n°56 (28 mars 1909). Pouget continue cependant d'écrire encore dans diverses publications, dont La Guerre sociale, et de travailler à la réédition de certaine de ses brochures. En 1914, il fait paraître une brochure sur le taylorisme, *L'Organisation du surmenage*.[16]

Yvetot Georges (1868-1942) : Anarchiste. Typographe de métier. Il succède à Pelloutier au secrétariat de la Fédération des Bourses du travail à la mort de ce dernier. Il reste à ce poste jusqu'en 1918. Hostile, comme Pelloutier lui-même, à la fusion de la F.B.T avec la CGT, il devient un des trois secrétaires de la CGT après la fusion de 1902. Il représente le syndicalisme français dans les conférences syndicales internationales, à Dublin en 1903, à Paris en 1909, en Allemagne en 1911, où sa réponse à Legien lui attire les foudres des autorités et l'oblige à retourner précipitamment en France.

Antipatriote et antimilitariste, il fonde, avec d'autres anarchistes, la Ligue antimilitariste, qui devient, après le congrès d'Amsterdam de 1904, une section de l'Association internationale antimilitariste, dont il est un des secrétaires, l'autre étant Almereyda (*La Guerre sociale*). Son activité en ce domaine lui vaut nombre d'arrestations et de condamnations. Il fait partie aussi du groupe des dirigeants de la CGT arrêtés après le massacre de Villeneuve-Saint-Georges. Parmi les militants de tête de l'organisation ouvrière, il fut un des plus favorables à l'adhésion à la CGT des travailleurs de l'État. On lui doit un certain nombre de brochures, dont Vers La grève géné-

rale, éditée sous les auspices du Comité de la grève générale, ABC syndicaliste et Le Nouveau Manuel du soldat. (En hommage à Anthony Lorry).

Anthony Lorry (1972-2014). Historien social, bibliothécaire et Webmaster au Centre d'Etudes, de Documentation, d'Information et d'Action Sociales-CEDIAS/Social Museum. Il a été l'un des principaux animateurs de l'équipe du Dictionnaire biographique du mouvement libertaire francophone.

Un point d'Histoire

Nous avons entendu un historien local prétendre qu'il ne fallait surtout pas dire que Jules Durand était anarchiste parce que ce serait assimiler ce syndicaliste à la violence. Alors nous reviendrons sur la violence qui est l'apanage de l'Etat, ce que l'on appelle la violence « légitime ». Pour contrer cet historien faussaire, nous affirmons que c'est la société qui est violente, c'est le patronat qui est violent, c'est l'armée qui charge les travailleurs qui est violente…Les ouvriers ne sont pas violents par idéologie, ils le sont selon les circonstances.

Quand, aux Etats-Unis, la police charge et tue à Haymarket square à Chicago le 4 Mai 1886, ce ne sont pas les travailleurs qui sont violents. Lorsqu'à la manifestation suivante les anarchistes appellent les travailleurs à se munir de manches de pioche pour se défendre en cas de nouvelle charge, nous appelons cela de l'autodéfense ouvrière.

Les militants de la CGT, voyant les grèves partielles être souvent inopérantes, vont mettre au point dès 1897 des techniques de lutte afin de ne plus être à la merci totale des patrons : sabotage et boycottage. Puis les années suivantes, Emile Pouget, entre autres, définira ce qu'il entend par action directe. D'autres militants et notamment ceux du Havre insisteront sur la grève perlée après 1906. A aucun moment le sabotage n'est vu comme un moyen de s'en prendre aux personnes. C'est un moyen de se défendre et de faire pression sur le patronat.
Il nous paraît utile de considérer des modes opératoires qui ont été expérimentés ailleurs qu'en France.

Le sabotage

En 1897, Émile Pouget, syndicaliste anarchiste, écrit dans Le Père Peinard que le sabotage c'est l'« action de saboter un travail », et, en 1911, il écrit l'ouvrage Le Sabotage qui commence par ces mots : « Le mot « sabotage » n'était, il y a encore une quinzaine d'années qu'un terme argotique, signifiant non l'acte de fabriquer des sabots, mais celui, imagé et expressif, de travail exécuté « comme à coups de sabots ».

Depuis, il s'est métamorphosé en une formule de combat social et c'est au Congrès Confédéral de Toulouse, en 1897, qu'il a reçu le baptême syndical. »

Lors de ce Congrès de Toulouse de 1897, une brochure intitulée Boycottage et sabottage (on laisse les deux t afin de respecter l'orthographe du mot tel qu'il était écrit dans le compte-rendu du Congrès) avait été publiée, détaillant les modes opératoires du sabotage.

« Boycottage et Sabottage »

Ce qui, en ces dernières années, caractérise le mouvement ouvrier, c'est un dégoût profond et croissant pour le parlementarisme et toutes les illusions politiques qui, trop longtemps, ont servi à berner les travailleurs.

Ce dégoût de la politique est tellement intense que les rares camarades croyant encore à l'efficacité des réformes gouvernementales et, par conséquent, à l'utilité de la participation aux luttes politiques, laissent leurs opinions à la porte des syndicats ; ils sentent que s'ils apportaient dans ces groupements leurs préférences personnelles il n'en pourrait résulter que des querelles et des zizanies.

Cette attitude des travailleurs qui ont encore confiance en l'intervention de l'Etat n'est-elle pas la meilleure preuve que la politique est le grand élément de discorde qui, jusqu'ici, nous a réduit à l'impuissance ?

C'est au Congrès corporatif de Nantes, en 1895, que très nettement les corporations se dégagèrent de l'influence des politiciens, la question de la grève générale fut le prétexte.
Les politiciens-socialistes condamnaient la propagande de cette idée. Le Congrès se prononça contre eux.

En 1896, au Congrès international de Londres, les mêmes politiciens revinrent à la charge ils exigeaient que, fussent seuls admis au Congrès, les Syndicats qui feraient un acte de foi politique et reconnaîtraient la nécessité de la conquête des pouvoirs publics. Ils furent battus.

Loin d'affaiblir les Syndicats, cette orientation économique leur a donné une vigueur et une puissance qu'ils n'avaient pas eue jusqu'ici.

Les travailleurs ont vu clairement la situation : comprenant qu'ils n'avaient à compter que sur leurs efforts et leur initiative pour réduire les capitalistes, au lieu de se stériliser dans l'attente de réformes tombant du ciel gouvernemental, ils ont songé à agir eux-mêmes.

Alors se sont élaborées des tactiques de résistance et de lutte contre les exploiteurs; par leurs trop fréquents et douloureux résultats, les grèves partielles ont éveillé la méfiance, la grève est un pis-aller qu'on subit mais qu'on ne recherche pas.

Mais, en dehors de la grève, n'y a-t-il rien à tenter pour faire front au patronat ?

C'est à cette interrogation qu'a répondu le Congrès de Toulouse. La question du Boycottage était à son ordre du jour et la commission (1) chargée d'étudier cette tactique, tout en mettant en lumière les excellents résultats qu'on peut attendre d'un Boycottage énergique a complété son oeuvre en préconisant une tactique de même essence le Sabottage.

Son rapport, que les camarades vont lire ci-contre, a été adopté par le Congrès à l'unanimité. Il a été ensuite décidé qu'une active propagande soit faite pour vulgariser la double tactique du Boycottage et du Sabottage.

C'est pour répondre aux désirs du Congrès que les camarades parisiens de la Commission du Boycottage ont pris l'initiative de publier le rapport de cette Commission.

Ce n'est d'ailleurs qu'une entrée en matière, le commencement d'une propagande active, il est nécessaire que les camarades se familiarisent avec l'idée du Boycottage et du Sabottage.

Aussi la présente brochure n'est-elle qu'une sorte de préface à une publication plus précise que nous préparons et dans laquelle nous donnerons, classés par industries et professions, les moyens pratiques de sabottage. Mais, une telle brochure demande une enquête préalable; aussi, nous espérons que les camarades et les groupements nous faciliteront la besogne en nous faisant parvenir tous les renseignements qu'ils pourraient connaître, ayant trait à la question.

D'autre part, pour que la tactique que nous préconisons atteigne son but c'est-à-dire, inspire une crainte salutaire aux capitalistes, il faut qu'elle se soit infiltrée dans la masse, ait pris consistance, afin que les patrons sachent que les travailleurs ont dans leur jeu un atout capable de contrebalancer leur puissance. Il est certain que, lorsque la tactique du Sabottage sera vulgarisée, les exploiteurs se montreront davantage soucieux de nos revendications, parce qu'ils nous sentiront capables de résistance et en situation de les atteindre dans leurs œuvres vives le capital industriel !
Il est donc de toute nécessité que les camarades et les syndicats qui trouvent excellente la tactique que nous préconisons, aident à son expansion en répandant à profusion les publications sur ce sujet. Dans ce but nous avons édité notre première brochure au prix le plus minime possible et nous espérons que notre premier tirage, fait à 100.000 exemplaires, ne sera pas le dernier.

Les Membres Parisiens de la Commission
DELESALLE, rapporteur; Cumora, Pouget.

Rapport De La Commission Du Boycottage

Camarades,

Le boycottage n'est autre chose que la systématisation de ce que nous appelons en France la mise à l'index.
Si le mot boycottage tend à s'introduire chez nous c'est qu'il apporte avec lui une idée plus révolutionnaire que celle attribuée jusqu'ici au mot mise à l'index.

Le boycottage, en effet, est d'origine et d'essence révolutionnaire. Ses origines sont connues en Irlande, le régisseur des énormes domaines de lord Erne, dans le comté de Mayo, le capitaine Boycott, s'était tellement rendu antipathique par des mesures de rigueur envers les paysans que ceux-ci le mirent à l'index lors de la moisson de 1879, Boycott ne put trouver un seul ouvrier pour enlever et rentrer ses récoltes partout, en outre, on lui refusa les moindres services, tous s'éloignèrent de lui comme d'un pestiféré.

Le gouvernement, émotionné, intervint, envoya des ouvriers protégés par la troupe, mais il était trop tard les récoltes avaient pourri sur pied.

Boycott, vaincu, ruiné, se réfugia en Amérique. Ces jours derniers, on a annoncé sa mort.
Le boycottage, commencé contre Boycott se continua en Irlande. D'Irlande, il passa en Angleterre et se répandit bientôt sur le continent.

Rappeler quelques exemples de boycottage n'est pas inutile.

Affiche de Ralph Chaplin avec le fameux « Sabo-Cat » pour l'I.W.W (Industrial Workers of the World) en 1917.

A Berlin, en 1894, sous la pression gouvernementale, les brasseurs refusaient leurs salles de réunions aux socialistes. Les brasseurs furent boycottés et, ils le furent si rigoureusement qu'au bout de quelques mois ils étaient obligés de se soumettre et de rouvrir leurs salles aux socialistes.

A Berlin encore, la Compagnie des chemins de fer circulaires, s'étant rendue compte que le public fermait lui-même les portières, décida un jour la suppression de 200 ouvriers fermeurs de portières qu'elle avait employé jusque-là.

Aussitôt, les socialistes intervinrent par leur activité ; ils arrivèrent, en une huitaine, à convaincre le public qu'il fallait laisser les portières ouvertes.

Si bien que, grâce à ce boycottage d'un genre spécial, la Compagnie se vit obligée de reprendre le personnel qu'elle avait remercié.

A Londres, en 1893, les employés de magasin exigèrent de leurs patrons la fermeture des magasins une après-midi par semaine, pour compenser l'après-midi du samedi pendant laquelle ils travaillent, tandis que les ouvriers chôment.

C'est par le boycottage qu'ils forcèrent la main aux patrons ; les magasins qui refusaient d'obtempérer aux désirs de leurs employés furent mis à l'index.

Et les employés londonniens ne s'en tinrent pas là. On nous présente souvent les travailleurs anglais comme étant très peu révolutionnaires, c'est là une appréciation inexacte.

Ainsi, dans cette campagne de boycottage, les employés usèrent des procédés révolutionnaires, tels que bris de matériel, prises d'assaut des magasins, etc.

Un jour, entre autres, les boycotteurs entrèrent dans un magasin de jambons, attrapèrent les victuailles et les jetèrent à la rue. Et ce fait ne fut pas isolé, bien d'autres actes de ce genre seraient à citer. Et c'est parce que les boycotteurs furent audacieux et énergiques que la victoire leur resta; depuis cette époque, une fois par semaine, entre 3 et 5 heures de l'après-midi, les magasins de nouveautés et autres ferment leurs portes.

Si nous nous transportons en France, nous trouvons quelques cas de boycottage, trop rares et malheureusement pas assez pris en considération par le public.

On se rappelle la mise à l'index, par le Syndicat de la Typographie, des journaux parisiens le Rappel et le XIXE Siècle.

Pourquoi ce boycottage n'a-t-il pas abouti ? Parce que le public et la grande masse des travailleurs conscients sont restés indifférents.

Un moyen pratique eut été que les lecteurs fissent comprendre aux marchands de journaux qu'ils ne devaient pas vendre ces deux quotidiens. Et, si les marchands de journaux refusaient, se fournir ailleurs.

L'a-t-on fait ?

Nous ne le croyons pas.

Au Mans, la Bourse du Travail mit dernièrement à l'index un commerçant voisin dont les agissements étaient contraires aux intérêts des travailleurs et le boycottage fut exemple trop rare si énergiquement appliqué que le dit commerçant dût transporter son commerce plus loin.

Mais pour ce cas de boycottage victorieux, combien d'autres restent inefficaces !

Ainsi, combien y a-t-il d'établissements où se réunissent et se fournissent de vins et de liqueurs nos camarades où, par conséquent, il leur serait facile d'obtenir du commerçant de n'avoir ses liquides que dans des bouteilles de la Verrerie Ouvrière et où, pourtant, cela n'a pas lieu.

Ici encore le boycottage des établissements qui refuseraient de se fournir à la Verrerie Ouvrière serait d'une efficacité certaine.

Pourquoi n'agit-on pas ?

Nous pourrions citer grand nombre d'autres exemples, mais pour ne pas surcharger notre rapport, nous nous en tenons là; d'ailleurs, chacun peut facilement trouver des applications de ce que nous disons, autour de lui, dans la vie au jour le jour.

Jusqu'ici, les travailleurs se sont affirmés révolutionnaires mais, la plupart du temps, ils sont restés sur le terrain théorique, ils ont travaillé à l'extension des idées d'émancipation, ont élaboré et tâché d'esquisser un plan de société future d'où l'exploitation humaine sera éliminée. Seulement, pourquoi, à côté de cette œuvre éducatrice, dont

la nécessité n'est pas contestable, n'a-t-on rien tenté pour résister aux empiètements capitalistes et, autant que faire se peut, rendre moins dures aux travailleurs les exigences patronales ?

Dans nos réunions on lève toujours les séances aux cris de « Vive la Révolution Sociale » et, loin de se concréter en un acte quelconque, ces clameurs s'envolent en bruit.

De même, il est regrettable que les Congrès, affirmant toujours leur fermeté révolutionnaire, n'aient pas encore préconisé de résolutions pratiques pour sortir du terrain des mots et entrer dans celui de l'action.

En fait d'armes d'allures révolutionnaires on n'a jusqu'ici préconisé que la grève et c'est d'elle dont on a usé, et dont on use journellement.

Outre la grève, nous pensons qu'il y a d'autres moyens à employer, qui peuvent, dans une certaine mesure, tenir les capitalistes en échec.

Le boycottage, dont nous venons de vous expliquer l'origine et dont nous avons cité des exemples, nous semble être l'arme pouvant, dans bien des circonstances, donner, au profit des travailleurs, une solution aux conflits existant entre ceux-ci et les capitalistes.

La Commission vous demande donc de prendre en considération les propositions qu'elle vous soumet. Elle est convaincue, qu'après mûre réflexion, vous pratiquerez le boycottage, chaque fois que vous en trouverez l'occasion et elle est convaincue aussi que, s'il est mis en vigueur avec énergie, les résultats qu'en retirera la, classe prolétarienne vous encourageront à persévérer dans cette voie.

Nous allons examiner de quelle façon peut se pratiquer le boycottage.

Qui pouvons-nous boycotter ?

Est-ce l'industriel, le fabricant ?

Contre lui, le boycottage reste inégal: ses capitaux le mettent à l'abri de nos tentatives. L'industriel n'a que de rares rapports avec le public, pour la diffusion de ses produits il s'adresse aux commerçants qui, dans la plupart des cas, sont des conservateurs de la société actuelle. Le contrôle sur l'origine de leurs produits est difficultueux car, très peu d'industriels marquent leurs produits comme le fait la « Verrerie Ouvrière » qui, par ce seul fait, nous rend le boycottage facile.

Donc, laissons pour l'instant l'industriel de côté, nous réservant de dire tout à l'heure par quels moyens nous pouvons sûrement l'atteindre.

Parlons du commerçant avec lequel nous sommes directement en contact et que nous pouvons directement boycotter.

Il y a quelques semaines, à Toulouse, une petite tentative de boycottage a été faite contre les magasins qui refusaient de fermer le dimanche par affiches, les camarades toulousains engageaient le public à ne rien acheter le dimanche.

Ce que les employés toulousains ont fait en petit, nous vous invitons à le faire en grand chaque fois que besoin sera, quand le commerçant voudra réduire les salaires, augmenter les heures de travail ou quand, le travailleur désireux d'être moins tenu, de gagner plus, imposera ses conditions au patron commerçant qu'alors, avec toute l'activité dont nous pouvons disposer, son magasin soit mis à l'index; que, par voie d'affiches, circulaires, réunions, manifestations ou autres moyens dont l'initiative des travailleurs croira bon d'user, le public soit invité à ne rien acheter chez lui jusqu'au jour où il aura donné entière satisfaction à ses employés.

Ainsi l'ont fait nos camarades d'Angleterre et d'Allemagne dont nous parlions tout à l'heure et dans maintes circonstances, ils ont remporté la victoire.

Quant aux industriels, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, le boycottage les atteint difficilement. Par contre, le fonctionnement normal de la société capitaliste leur permet, sous le couvert de diminutions des salaires, augmentations des heures de travail, ou chômages et renvois brutaux, de nous appliquer un boycottage meurtrier. Ils sont même allés plus loin en pratiquant le boycottage politique et en mettant à l'index les travailleurs conscients de leurs droits, les empêchant ainsi, non seulement de propager les idées d'émancipation qui les animent, mais même de vivre.

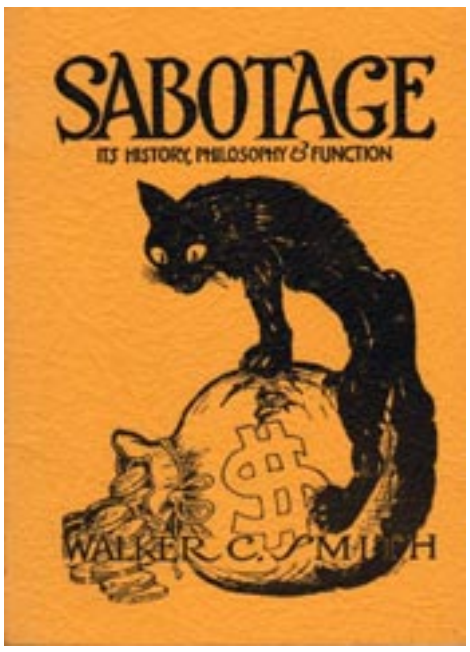

Couverture de l'édition de 1917 du livre *Sabotage* de Walker C. Smith (1885-1927), qui est la première traduction en anglais du livre d'Emile Pouget *Le Sabotage*. L'illustration de la couverture met en scène le célèbre « chat noir » (ou sabocat), symbole de l'action directe, du syndicalisme révolutionnaire. Il est est aussi l'auteur de *The Everett Massacre* (1916).

Actuellement, à Roubaix, « l'Union Sociale et Patriotique », association d'industriels et de politiciens, s'est liguée pour terrasser les idées émancipatrices par le renvoi simultané d'une masse considérable de travailleurs. Pour être embauché dans les usines de Roubaix et de Tourcoing, il faut aujourd'hui que le travailleur soit inscrit sur les listes de « l'Union Sociale et Patriotique »; et, ne croyez pas que ce refus d'employer des ouvriers indépendants soit pratiqué sournoisement. Non c'est au grand jour, en affichant cyniquement ses intentions de proscription qu'agit « l'Union Patriotique ». Tout au long, dans ses statuts, elle déclare que son principal but est de donner du travail à ses adhérents, au détriment des travailleurs qui combattent pour l'affranchissement du prolétariat.

Nous vous citons cette ville parce qu'elle est un foyer révolutionnaire et qu'elle a un Conseil municipal socialiste, que nous voulons croire imbu de bonnes intentions, mais qui se trouve impuissant pour endiguer les manœuvres d'oppression et de persécution employées par les industriels réactionnaires. Et, ne nous y trompons pas, ce qui existe à Roubaix aujourd'hui se généralisera demain, d'un bout à l'autre de la France, si nous n'y mettons ordre.

Par quels moyens résister à ce boycottage patronal et arrêter l'expansion de l'œuvre réactionnaire et sinistre dont les capitalistes de Roubaix et de Tourcoing donnent l'exemple à leurs confrères ?

Ici, votre Commission croit que le boycottage que nous pourrions tenter contre les exploiteurs en question ne donnerait que des déceptions. Aussi, vous propose-t-elle de le compléter par une tactique de même essence que nous qualifierons : le sabottage.

Cette tactique, comme le boycottage, nous vient d'Angleterre où elle a rendu de grands services dans la lutte que les travailleurs soutiennent contre les patrons. Elle est connue là-bas sous le nom de Go canny.

A ce propos, nous croyons utile de vous citer l'appel lancé dernièrement par « l'Union internationale des chargeurs de navires », qui a son siège à Londres.

Qu'est-ce que « Go canny » ?

C'est un mot court et commode pour désigner une nouvelle tactique, employée par les ouvriers au lieu de la grève. Si deux Ecossais marchent ensemble et que l'un coure trop vite, l'autre lui dit Go canny, ce qui veut dire «Marche doucement, à ton aise. »
Si quelqu'un veut acheter un chapeau qui vaut cinq francs, il doit payer cinq francs. Mais s'il ne veut en payer que quatre, eh bien il en aura un de qualité inférieure. Le chapeau est une « marchandise ».

Si quelqu'un vent acheter six chemises de deux francs chacune, il doit payer douze francs. S'il ne paie que dix, il n'aura que cinq chemises. La chemise est encore « une marchandise en vente sur le marché ».

Si une ménagère veut acheter une pièce de bœuf qui vaut trois francs, il faut qu'elle les paye. Et si elle n'offre que deux francs, alors on lui donne de la mauvaise viande. Le boeuf est encore « une marchandise en vente sur le marché ».

Eh bien, les patrons déclarent que le travail et l'adresse sont « des marchandises en vente sur le marché » tout comme les chapeaux, la chemise et le bœuf.

Parfait, répondons-nous, nous vous prenons au mot.

Si ce sont des « marchandises » nous les vendrons tout comme le chapelier vend ses chapeaux, et le boucher sa viande. Pour de mauvais prix, ils donnent de la mauvaise marchandise, et nous en ferons autant.

Les patrons n'ont pas droit de compter sur notre charité. S'ils refusent même de discuter nos demandes, eh bien, nous pouvons mettre en pratique le Go canny, la tactique de « travaillons à la douce », en attendant qu'on nous écoute.

Voilà clairement défini le Go canny, le sabottage à mauvaise paye, mauvais travail.

Cette ligne de conduite, employée par nos camarades anglais, nous la croyons applicable en France, car notre situation sociale est identique à celle de nos frères d'Angleterre.

Il nous reste à définir sous quelles formes doit se pratiquer le sabottage.

Nous savons tous que l'exploiteur choisit habituellement pour augmenter notre servitude le moment où il nous est le plus difficile de résister à ses empiètements par la grève partielle, seul moyen employé jusqu'à ce jour.

Pris dans l'engrenage, faute de pouvoir se mettre en grève, les travailleurs frappés subissent les exigences nouvelles du capitaliste.

Avec le sabottage, il en est tout autrement ; les travailleurs peuvent résister, ils ne sont plus à la merci complète du capital ils ne sont plus la chair molle que le maître pétrit à sa guise ; ils ont en mains un moyen d'affirmer leur virilité et de prouver à l'oppresseur qu'ils sont des hommes.

D'ailleurs, le sabottage n'est pas aussi nouveau qu'il le paraît: depuis toujours, les travailleurs l'ont pratiqué individuellement quoique sans méthode. D'instinct, ils ont toujours ralenti leur production quand le patron a augmenté ses exigences sans s'en rendre clairement compte, ils ont appliqué la formule : à mauvaise paye, mauvais travail.

Et l'on peut dire que dans certaines industries où le travail aux pièces est substitué au travail à la journée, une des causes de cette substitution a été le sabottage qui consistait alors à fournir par jour la moindre quantité de travail possible.

Si cette tactique a donné déjà des résultats, pratiquée sans esprit de suite, que ne donnera-t-elle pas le jour où elle deviendra une menace continuelle pour les capitalistes.

Et ne croyez pas, camarades, qu'en remplaçant le travail à la journée par le travail aux pièces les patrons se soient mis à l'abri du sabottage, cette tactique n'est pas circonscrite au travail à la journée.

Le sabottage peut et doit être pratiqué pour le travail aux pièces. Mais ici, la ligne de conduite diffère: restreindre la production serait pour le travailleur restreindre son salaire. Il lui faut donc appliquer le sabottage à la qualité, au lieu de l'appliquer à la quantité. Et alors, non seulement le travailleur ne donnera pas à l'acheteur de sa force de travail, plus que pour son argent; mais encore, il l'atteindra dans sa clientèle qui lui permet, indéfiniment, le renouvellement du capital, fondement de l'exploitation de la classe ouvrière. Par ce moyen, l'exploiteur se trouvera forcé, soit de capituler en accordant les revendications formulées, soit de remettre l'outillage aux mains des seuls producteurs.

Deux cas se présentent couramment le cas où le travail aux pièces se fait chez soi, avec un matériel appartenant à l'ouvrier, et celui où, le travail est centralisé dans l'usine patronale dont celui-ci est le propriétaire.

Dans ce second cas, au sabottage sur la marchandise vient s'ajouter le sabottage sur l'outillage.

Et ici, nous n'avons qu'à vous rappeler l'émotion produite dans le monde bourgeois, il y a deux ans, quand on sut que les employés de chemin de fer pouvaient, avec deux sous, d'un certain ingrédient, mettre une locomotive dans l'impossibilité de fonctionner.

Cette émotion nous est un avertissement de ce que pourraient les travailleurs conscients et organisés.
Avec le boycottage et son complément indispen-

Charles Cunningham Boycott (1832-1897). Régisseur anglais dont le bannissement par sa communauté locale en Irlande a été à l'origine du terme anglais « boycott ».

sable, le sabotttage, nous avons une arme de résistance efficace qui, en attendant le jour où les travailleurs seront assez puissants pour s'émanciper intégralement, nous permettra de tenir tête à l'exploitation dont nous sommes victimes.
Il faut que les capitalistes le sachent: le travailleur ne respectera la machine que le jour où elle sera devenue pour lui une amie qui abrège le travail, au lieu d'être, comme aujourd'hui, l'ennemie, la voleuse de pain, la tueuse de travailleurs.

RÉSOLUTIONS

Affirmation théorique

Nous vous proposons donc de prendre en considération la proposition suivante :

Chaque fois que s'élèvera un conflit entre patrons et ouvriers, soit que le conflit soit dû aux exigences patronales, soit qu'il soit dû à l'initiative ouvrière, et au cas où la grève semblerait ne pouvoir donner des résultats aux travailleurs visés; que ceux-ci appliquent le boycottage ou le sabottage ou les deux simultanément en s'inspirant des données que nous venons d'exposer.

Proposition de mise en pratique

Déjà, nous pouvons sortir du domaine théorique et entrer immédiatement dans la pratique.

La Commission vous propose que, pour aider à l'écoulement des produits de la Verrerie Ouvrière, les travailleurs conscients appliquent un boycottage rigoureux à tous les débitants, liquoristes, etc., qui, tout en étant plus spécialement nos four-

nisseurs refuseront de débiter leurs liquides dans des bouteilles de provenance de la Verrerie Ouvrière.

En agissant ainsi, nous aiderons à vulgariser le boycottage et, surtout, nous ferons œuvre de solidarité.

La Commission du Boycottage

La lecture de ce rapport et de ses conclusions fut accueillie au Congrès de Toulouse par d'unanimes applaudissements. Nul ne prit la parole contre; plusieurs camarades prononcèrent quelques mots, mais dans l'unique but d'appuyer la tactique du boycottage, et du sabottage. Et c'est cette unanimité qui nous donne bon espoir pour l'avenir.

Aussi, en terminant, nous réitérons notre pressant appel aux camarades et à tous les groupements qu'ils vulgarisent dans leur milieu la présente brochure, et nous sommes convaincus que, d'ici peu, cette propagande donnera d'efficaces résultats.

Les Camarades Parisiens de la Commission du Boycottage.[17]

Caricature d'Emile Pouget par Aristide Delannoy pour la couverture du numéro 27 de la revue libertaire satirique *Les hommes du jour* (1er Janvier 1908)

Emile Pouget
L'Action directe - 1904

Ce qu'on entend par « Action directe ».

L'Action directe est la symbolisation du syndicalisme agissant. Cette formule est représentative de la bataille livrée à l'Exploitation et à l'Oppression. Elle proclame, avec une netteté qu'elle porte en soi, le sens et l'orientation de l'effort de la classe ouvrière dans l'assaut livré par elle, et sans répit, au capitalisme.

L'Action directe est une notion d'une telle clarté, d'une si évidente limpidité, qu'elle se définit et s'explique par son propre énoncé. Elle signifie que la Classe Ouvrière, en réaction constante contre le milieu actuel, n'attend rien des hommes, des puissances ou des forces extérieures à elle, mais qu'elle crée ses propres conditions de lutte et puise en soi ses moyens d'action. Elle signifie que, contre la société actuelle qui ne connaît que le citoyen, se dresse désormais le producteur. Celui-ci, ayant reconnu qu'un agrégat social est modelé sur son système de production, entend s'attaquer directement au mode de production capitaliste pour le transformer, en éliminer le patron et conquérir ainsi sa souveraineté à l'atelier - condition essentielle pour jouir de la liberté réelle.[…]

Force et violence

L'Action directe, manifestation de la force et de la volonté ouvrière, se matérialise, suivant les circonstances et le milieu, par des actes qui peuvent être très anodins, comme aussi ils peuvent être très violents. C'est une question de nécessité, simplement.

Il n'y a donc pas de forme spécifique de l'Action directe. Certains, très superficiellement informés, l'expliquent par un abattage copieux de carreaux. Se satisfaire d'une semblable définition - réjouissante pour les vitriers - serait considérer cet épanouissement de la force prolétarienne sous un angle vraiment étroit ; ce serait ramener l'Action directe à un geste plus ou moins impulsif, et ce serait négliger d'elle ce qui fait sa haute valeur, ce serait oublier qu'elle est l'expression symbolique de la révolte ouvrière.

L'Action directe, c'est la force ouvrière en travail créateur : c'est la force accouchant du droit nouveau - faisant le droit social !

La force est l'origine de tout mouvement, de toute action et, nécessairement, elle en est le couronnement. La vie est l'épanouissement de la force et, hors de la force, il n'y a que néant. Hors d'elle, rien ne se manifeste, rien ne se matérialise.

Pour mieux nous leurrer et nous tenir sous leur joug, nos ennemis de classe nous ont seriné que la justice immanente n'a que faire de la force. Billevesées d'exploiteurs du peuple ! Sans la force, la justice n'est que duperie et mensonges. De cela, le douloureux martyrologe des peuples au cours des siècles en est le témoignage : malgré que leurs causes fussent justes, la force, au service des puissances religieuses et des maîtres séculiers, a écrasé, broyé les peuples ; et cela, au nom d'une prétendue justice qui n'était qu'une injustice monstrueuse. Et ce martyrologe continue ! […]

La violence inéluctable

Quant à prévoir dans quelles conditions et à quel moment s'effectuera le choc décisif entre les forces du passé et celles de l'avenir, c'est du domaine de l'hypothèse. Ce qu'on peut certifier, c'est que des tiraillements, des heurts, des contacts plus ou moins brusques l'auront précédé et préparé. Et, ce qu'on peut affirmer aussi, c'est que les forces du passé ne se résoudront pas à abdiquer et se soumettre. Or, c'est justement cette résistance aveugle au progrès inéluctable qui a, trop souvent dans le passé, marqué de brutalités et de violences la réalisation des progrès sociaux. Et on ne saurait trop le souligner : la responsabilité de ces violences n'incombe pas aux hommes d'avenir. Pour que le peuple se décide à la révolte catégorique, il faut que la nécessité l'y accule ; il ne s'y résout que lorsque toute une série d'expériences lui ont prouvé l'impossibilité d'évoluer par les voies pacifiques et - même en ces circonstances - sa violence n'est que la réplique, bénigne et humaine, aux violences excessives et barbares de ses maîtres.

Si le peuple avait des instincts violents, il ne subirait pas vingt-quatre heures de plus la vie de misères, de privations, de dur labeur - panachée de scélératesses et de crimes - qui est l'existence à laquelle l'oblige la minorité parasitaire et exploiteuse. Pas n'est besoin, à ce propos, de recourir à des explications philosophiques, de démontrer que les hommes naissent « ni bons ni mauvais » et qu'ils deviennent l'un ou l'autre suivant le milieu et les circonstances. La question se résout par l'observation quotidienne : il est indubitable que le peuple, sentimental et d'humeur douce ; n'a rien de la violence endémique qui caractérise les classes dirigeantes et qui est le ciment de leur domination - la légalité n'étant que la couche légère d'un badigeonnage d'hypocrisie destiné à masquer cette foncière violence.

Le peuple, déprimé par l'éducation qu'on lui inculque, saturé de préjugés, est obligé de faire un considérable effort pour s'élever à la conscience. Or, même quand il y est parvenu, loin de se laisser emporter par une légitime colère, il obéit au principe du moindre effort ; il cherche et suit la voie qui lui paraît la plus courte et la moins hérissée de difficultés. Il en est de lui comme des eaux qui, suivant la pente, vont à l'océan, ici paisibles, là grondantes, selon qu'elles rencontrent peu ou prou d'obstacles.

Certes, il va à la Révolution, malgré les entraves que les privilégiés accumulent sur sa route ; mais il y va avec des soubresauts et des hésitations qui sont la conséquence de son humeur paisible et de son désir d'éviter les solutions extrêmes. Aussi, lorsque la force populaire, brisant les obstacles qui s'opposent à elle, passe en ouragan révolutionnaire sur les vieilles sociétés, c'est qu'on ne lui a pas laissé d'autre moyen d'expansion. II est, en effet, incontestable que, si cette force eut pu s'épanouir sans encombre, en vertu du principe du moindre effort, elle ne se fût pas extériorisée en actions violentes et se fût manifestée pacifiquement, majestueuse et calme. Le fleuve qui, dans une lenteur olympienne et irrésistible, roule paisiblement vers la mer n'est-il pas formé des mêmes molécules liquides qui, coulant en torrents au travers des vallées encaissées, emportaient furieusement les obstacles qui s'opposaient à leur cours ? Ainsi en est-il de la force populaire.

L'alcoolisme au Havre à l'époque de Jules Durand

Historiquement, certains historiens évoquent la situation particulière du Havre. Pour fonder la ville au XVI ème siècle, il fallut assécher les marais, vecteurs de paludisme. Pour contrer ce fléau, un fameux mélange de vin blanc et de quinine fut distribué quotidiennement aux travailleurs chargés des travaux de terrassement…Si le palu fut globalement éradiqué, un autre mal apparut : l'alcoolisme. L'habitude de boire tous les jours amena chez les ouvriers une accoutumance ou plutôt une addiction.

Passe le temps et nous pouvons relever les propos très instructifs d'Auguste Philippe (délégué de la Bourse du Travail du Havre) à la fin du XIXème siècle lorsqu'il évoque les ravages de l'alcoolisme dans son rapport : « (...) (L'alcool) donne à l'estomac humain le carbone que ne lui apportent plus les aliments trop chers qui le pourraient fournir il rétablit, aux dépens de la santé générale de l'organisme, l'équilibre du budget des forces mis en déficit par l'effort produit dans l'œuvre de production. La viande et le vin sont chers, et vous savez, citoyens, avec quelle rareté, quelle difficulté ils apparaissent sur nos tables. L'alcool les remplace ou leur suffit pour nombre de travailleurs (…) ». (Cf : Les congrès de Rennes 1898, Gallica.fr)

Il est important de relever aussi que la presse militante dénonce les méfaits de l'alcool et prône l'abstinence à son égard. Il faut savoir que certaines corporations comptabilisent plus de 90% d'alcooliques, telle la corporation des charbonniers (Cf l'Affaire Durand et l'article de Cornille Géeroms paru dans la Vie Ouvrière en décembre 1910). Nous pouvons relever de nombreux articles de Vérités, entre autre, sur l'alcoolisme, citons par exemple : « On estime, pour la France, la valeur des journées perdues par suite d'ivresse alcoolique à 1 milliard 500 millions ! ». (Article non signé, Vérités du 15 septembre au 15 octobre 1908).

En outre, des conférences et causeries populaires sont organisées pour sensibiliser les familles au fléau qu'est l'alcoolisme au sein de la classe ouvrière. Nous pouvons citer par exemple la conférence publique et contradictoire animée par Gustave Cauvin de la fédération des coiffeurs, dont le sujet est « L'alcool, fléau du prolétariat ». Cependant, au cœur du milieu ouvrier la perception est différente et la brasserie tenue par Genet (Maison du Peuple) attire les ouvriers tout autant, sinon plus, que la lecture des journaux et autres brochures. Ce fait suscite dès lors d'houleuses discussions. Henri Offroy (anarchiste havrais) rapporte par exemple dans le journal Le Libertaire du 24 mars 1911 qu'un soir, une bagarre éclate à la Brasserie du Peuple. En effet, suite à l'assemblée générale du syndicat du bâtiment, une discussion s'entame à la brasserie entre le secrétaire du syndicat Henri Vallin et un anarchiste, Pétrovitch, garçon de cabine sur la Transatlantique. Ce dernier blâme les propos de Vallin qui conseille à ses camarades de dormir lorsque ceux-ci ont trop bu. En effet, Pétrovitch est engagé dans la lutte contre l'alcoolisme et n'hésite pas à clamer le fait que l'ivresse doit être combattue dans les milieux ouvriers. Genet rejette ces propos et s'en prend violemment à Pétrovitch, le frappe, puis se barricade dans sa brasserie…

Caricature de 1906 parue dans la revue satirique *L'Assiette au beurre* dénonçant l'injustice sociale et la pauvreté ouvrière à la Belle Époque, à travers le dialogue entre un patron cynique et un ouvrier alcoolique :
Le patron. – Tu te grises, mon ami... Tu vas voir double !
L'ouvrier. – Bien sûr... Mais si j'pouvais seulement voir un bifteak dans mon assiette, j'demanderais pas à en voir deux.

Cornille Géeroms, secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre (U.S.H.), au moment de l'Affaire Durand, appartient à la ligue antialcoolique de la C.G.T. tout comme Jules Durand (Rannou Patrice – Dossier Jules Durand-Editions SCUP, P. 69). Nous constatons que les militants anarchistes essaient de lutter contre les méfaits de l'alcoolisme.

Le Havre – 1913

Si les militants essaient d'intervenir dans le milieu ouvrier afin de dénoncer les dangers de l'alcool et montrent l'exemple, il n'en est pas de même pour les moralisateurs de l'époque qui tentent de culpabiliser les Havrais de par leur trop grande consommation d'alcool : « La statistique fait honte à nos concitoyens des 17 000 hectolitres d'alcool pur qu'ils ont consommé en 1913 et ce, rien qu'en boissons distillées. Il est exact, en effet, que l'octroi municipal a contrôlé, en 1913, 17 832 hectolitres d'alcool pur contenu dans les eaux de vie, esprits, absinthes, liqueurs etc. Et nous pouvons ajouter qu'il est entré 62 824 hectolitres de vin, 37 514 hectolitres de bière et 1 431 hectolitres de vermouts et vins de liqueur.

Comme Le Havre compte 136 000 habitants, il n'y a qu'une division à faire pour trouver la consommation moyenne annuelle d'un Havrais en distillés et en fermentés. Encore faudrait-il tenir compte de X hectolitres de cidre ne payant pas de droits d'octroi.

Le Havre apparaîtrait ainsi comme la ville la plus alcoolique de France et, en quelque sorte, comme la capitale de l'Alcool dans le monde entier, puisque la France est de toutes les nations du globe la plus alcoolisée…

[…] L'alcool au Havre – Or de tous les départements français, c'est le département de Seine-Inférieure qui tient la tête avec 12 litres 85, versant annuellement 28 millions au fisc au titre de l'impôt sur l'alcool, alors que le budget départemental n'est que de 12 millions et demi, et le Havre renchérit encore avec une consommation qui ressort à près de 14 litres d'alcool pur par habitant, y compris femmes et enfants. (Le Havre moral et social – Urbain Falaize – P. 137 à 139)

Certes, beaucoup de marins et d'émigrants passent au Havre mais la consommation locale participe largement à cette consommation d'alcool globale excessive. A noter qu'à l'époque, la ville du Havre est composée pour deux tiers de Normands et pour un quart de Bretons.

Cependant, nous voyons que l'alcool représente des recettes fiscales plus que généreuses pour l'Etat qui d'un côté commence à légiférer sur la limitation du nombre de cabarets puis d'un autre n'est pas mécontent des rentrées financières.

Patrice Rannou

La stèle en hommage à Jules Durand (1880-1926) fut inaugurée le 3 Mai 1931 au cimetière Sainte-Marie au Havre. Ce sont les organisations autonomes et confédérées du Havre qui l'ont entièrement financée.

La tentative de manipulation de la mère de Jules Durand par le Parti communiste

Voici le texte paru dans le journal de L'Union des Syndicats du Havre (l'U.S.H.), de juin 1931. C'est le témoignage rare d'un responsable syndical qui a côtoyé Jules Durand.

Vérités Juin 1931

« Au sujet du Monument Durand

Nos camarades ont encore présent à la mémoire le succès que le COMITE DURAND a obtenu en érigeant un monument sur la tombe du regretté militant syndicaliste.

Le monument est vraiment digne de celui dont nous honorons la mémoire et nous devons dire que les subventions votées par les Organisations Syndicales Autonomes et Confédérées ont plus que suffi à boucler les dépenses, car le Comité a eu le plaisir de verser un reliquat dans sa caisse.

L'inauguration du Monument « Jules Durand »

L'inauguration du Monument a eu lieu le Dimanche 3 Mai, à 9h 45, au Cimetière Sainte-Marie.

Cette manifestation a été contrariée par un temps affreux. Malgré la pluie et le vent, de nombreux militants ont tenu à y assisté et prouver ainsi à notre Comité leur sympathie et honorer la mémoire du militant disparu.

Madame Durand, mère de l'innocente victime du jugement inique de la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure, était présente. Stoïquement, sous la pluie, elle resta à nos côtés pendant toute la cérémonie faisant preuve d'un grand courage en cette pénible circonstance.
Lorsque les assistants eurent fait la haie autour du Monument et que les emblèmes des Corporations furent inclinés vers la sépulture, le camarade Henri Coupard, président du Comité, prit la parole. Nul n'était plus qualifié pour retracer le douloureux calvaire gravi par Jules Durand, car Coupard a vécu cette époque douloureuse aux côtés de celui qui en fut la victime.
Nous extrayons de son discours, les passages suivants :

« Aujourd'hui, vous pouvez le constater camarades, notre vœu est réalisé, l'œuvre entreprise par notre Comité est debout !

Elle est destinée à perpétuer dans l'avenir, les souffrances morales et physiques endurées par celui dont nous honorons la mémoire. Je suis d'autant plus ému de la mission que l'on m'a confiée aujourd'hui, car moi-même j'ai vécu côte à côte avec Jules Durand la vie du militant ouvrier.

A cette époque, ce n'était pas gai, je vous l'assure, nous étions traqués par les puissances d'argent et par la police.

La masse des prolétaires elle-même, n'étant pas éduquée comme elle l'est aujourd'hui, nous était plutôt hostile et prêtait bonne oreille à la suspicion que l'on faisait planer sur les militants, avec l'intention évidente de détourner les ouvriers des Organisations Syndicales.

Il faut vous dire, camarades, que la condamnation à mort de notre ami, fut l'œuvre du capitalisme tout entier.

Dans toute la France, il y avait des grèves, partout l'ouvrier réclamait son droit à la vie ! Les employés étaient acculés à prendre position devant la vigoureuse offensive du mouvement ouvrier.

Devant cette force insoupçonnée, les patrons aux abois, réclamaient l'aide du Gouvernement pour protéger leurs privilèges qu'ils entendaient garder jalousement. On voyait la troupe mise au service du patronat, on gardait militairement les édifices publics, on avait l'impression très nette, qu'un grand jour se préparait et qu'il faudrait lutter pour gagner son pain.

La presse se faisait la complice de cette répression, seul le « Progrès du Havre » était à nos côtés.

Et c'est alors, mes amis, que germa dans le cerveau d'un homme cette odieuse machination dont fut victime Jules Durand.

Je rentrais en 1910 du Congrès confédéral de Toulouse, lorsque j'appris que Jules Durand, que je croyais toujours adhérent au Syndicat des Docks et Entrepôts avait été nommé Secrétaire du Syndicat des Ouvriers Charbonniers.

Cette corporation était en grève et notre ami était choisi par les ouvriers pour les représenter.[…]
Je dois vous dire en toute sincérité, que je fus étonné de cette nomination. Je connaissais Durand depuis longtemps et je savais qu'il était peu causant et d'un calme surprenant. Nous percevions les cotisations ensemble le Dimanche naturellement, chacun pour notre Syndicat, dans la salle 7 du Cercle Franklin, telle qu'elle est encore aujourd'hui. Il ne causait que lorsque nous lui adressions la parole, c'est vous dire que ce garçon, était peu disposé à semer le trouble parmi ses camarades.

Mais voilà, la grève durait toujours et les employeurs voyaient avec effroi, la résistance s'organiser il fallait tenter un coup de force c'est ce qui fut fait.

L'AFFAIRE DURAND

IL Y A 50 ANS

un crime social

LE 25 novembre 1910, la Cour d'assises de Rouen condamnait Jules Durand, secrétaire du syndicat des charbonniers du Havre, à la peine de mort, pour **complicité morale** dans le meurtre de Dongé, un « jaune » tué au cours d'une rixe d'ivrognes pendant la grève des charbonniers.
L'affaire Durand, ce fut « l'affaire Dreyfus » de la classe ouvrière. Dans le climat politique qui préparait la guerre, pour avoir les mains libres, le gouvernement Briand entendait venir à bout à tout prix des organisations ouvrières. Véritable déni de justice, le verdict qui frappait Durand se voulait un monstrueux acte de terreur et de vengeance contre la classe ouvrière. Ce fut un crime social.

Sensible aux remous de l'opinion publique, le Président de la République accorda la grâce de Durand. Après une longue campagne nationale et internationale, le 15 juin 1918, l'innocence de Durand sera enfin reconnue. Mais sa grâce, sa réhabilitation, tout est venu trop tard. Devenu fou, Durand est mort sans retrouver la raison le 23 février 1926.

L'affaire est toujours vivante chez les charbonniers havrais. Auteur dramatique né au Havre, Armand Salacrou a écrit une pièce : **Boulevard Durand**. C'est l'hommage d'un honnête homme à la mémoire d'un militant ouvrier exemplaire. La pièce affrontera-t-elle les feux de la rampe ?

19

Article sur l'Affaire Durand et la pièce « Boulevard Durand » écrite en 1960 par Armand Salacrou. La pièce met en scène la vie, le procès et la descente aux enfers de Jules Durand. Cette illustration représente la rixe entre des ouvriers charbonniers et Dongé entrainant la mort de ce dernier.

Monsieur Ducrot se chargea de cette besogne, on prépara méticuleusement avec l'aide de complices connus, ce que la justice bourgeoise a classé dans ses dossiers sous le titre de : « L'Affaire Durand ».

Ce sinistre drame est connu de tous, la Cour d'assises de la Seine-Inférieure condamna à mort le 25 Novembre 1910, notre ami pour le délit de : « Complicité morale ».

Sa condamnation nous plongea tous dans la consternation. Quoi ! On n'avait rien pu relever contre lui, et c'est tout ce que l'on trouvait pour le condamner à mort. « Complicité morale du meurtre de Dongé », rixe entre pochards, dont il n'était pas responsable !

Nous eûmes alors la conviction très nette que les audiences de la Cour d'assises ne furent qu'une mise en scène et que le sort de la victime était décidé d'avance.

Cette conviction se changea bientôt en certitude, lorsque nous vîmes de quelle façon la presse accueillit le verdict. Aucune protestation ne fut élevée par les journaux contre cette iniquité (seul comme je l'ai dit plus haut « Le Progrès » du Havre était avec nous). Au contraire on parlait de soulagement moral, on laissait espérer que les mouvements ouvriers allaient être voués à l'échec et que le travail redeviendrait normal, car les perturbateurs seraient sévèrement châtiés, les bons bourgeois pourraient dormi tranquilles.

Quelle atrocité commise au nom de la justice et quelle inconscience de la part des responsables du jugement. Ce douloureux épilogue de la grève des Charbonniers coûta la raison à notre camarade et, lorsque le Comité de Défense voulut faire réhabiliter l'innocente victime du Capital, il était trop tard ! Durand était fou ! On l'interna à l'asile de Quatre-Mares et c'est là que la mort vint mettre un terme à son douloureux calvaire, le 20 Février.

Les assistants entourèrent la mère de Durand pour lui renouveler leur sympathie et se retirèrent vivement impressionnés de cette belle manifestation de reconnaissance.

Aucune note discordante ne vint troubler la parfaite tenue des assistants. Le plus grand calme fut observé et la cérémonie fut digne et imposante comme l'avait espéré les organisateurs.
Que chacun en soit remercié.

Le Comité Jules Durand

L'aide que nous recevons habituellement des Organisations continuera certainement à nous être assuré, aussi le Comité envisage l'avenir avec plus de tranquillité et les vieux jours de la mère Durand seront exempts de soucis matériels.

L'œuvre entreprise a largement dépassé nos espérances et notre désir le plus cher est réalisé.
Nous renouvelons à nos camarades syndicalistes nos remerciements les plus chaleureux.

Mais il y a une ombre au tableau. Il nous faut, hélas, revenir une deuxième fois sur l'attitude des quelques rares communistes qui existent encore dans notre ville. Notre œuvre a eu le don d'exaspérer ces fanatiques et ils ont éprouvé le besoin de salir un peu plus leur triste renommée. Voici les faits :

Il y a quelques jours, notre Comité fut informé du Cimetière qu'une plaque devait être apposée sur le Monument et que nous devions faire viser le texte. Notre surprise se changea en stupeur lorsque nous apprîmes que des inconscients avaient la prétention de faire sceller une plaque sur notre œuvre et ceci sans avoir eu la délicatesse – au moins élémentaire – de nous en faire part. Ces individus ont un cynisme que rien n'égale. Ils ont attendu que les sommes versées par nos camarades aient suffi pour faire élever un Monument, après quoi, ils ont réalisé péniblement une centaine de francs et ont eu cette prétention d'affubler l'œuvre des nôtres d'une inscription laissant supposer que c'étaient eux les initiateurs et les souscripteurs.

La Fontaine s'il existait encore aujourd'hui n'aurait pas eu besoin de faire parler les animaux pour montrer les défauts ou plutôt les vices des hommes, il se serait certainement inspiré des actes commis par les communistes de notre ville ! L'honnêteté est un bagage bien encombrant chez ces messieurs de la faucille : décidément, ceux que nous apprenons à voir sous leur véritable jour, sont bien mal placés pour parler de transformation ou de rénovation sociale. De tels individus n'honorent pas la classe ouvrière et ce n'est pas par leurs procédés qu'ils gagnent à être connus.

Nous avons évité de polémiquer et décidé de poursuivre notre chemin sans nous arrêter à ces faits, mais nous avons été mis dans l'obligation d'agir car nous apprenons également qu'auprès de la mère de Jules Durand des tentatives ont été faites pour essayer de lui soustraire par surprise une signature qui aurait donné – dans la pensée des auteurs de cette tentative – un droit d'apposer la plaque en question.

Fort heureusement, la mère Durand bien qu'âgée, a senti qu'on cherchait à lui faire commettre quelque chose de louche : elle éconduisit les visiteurs et en informa notre Comité.

Voyez camarades, le genre spécial employé par cette coterie qui n'a plus que le bluff, le mensonge et la calomnie pour servir de prétexte à son existence.

Et lorsque l'on songe que la plupart des Secrétaires des Organisations – dites unitaires – avaient pris, lors de la constitution de notre Comité, l'engagement formel de verser une allocation mensuelle à la mère de Durand et que, leurs signatures apposées sur des documents qui sont dans nos dossiers, celles-ci ne versèrent rien à notre œuvre pas plus, d'ailleurs, qu'à la mère de notre camarade, on sera fixé définitivement sur la valeur des écrits ou des promesses des gens qui s'attaquent à notre Comité.

Dans quelle fange cette poignée d'individus va-t-elle glisser ?

Le Président : Henri Coupard

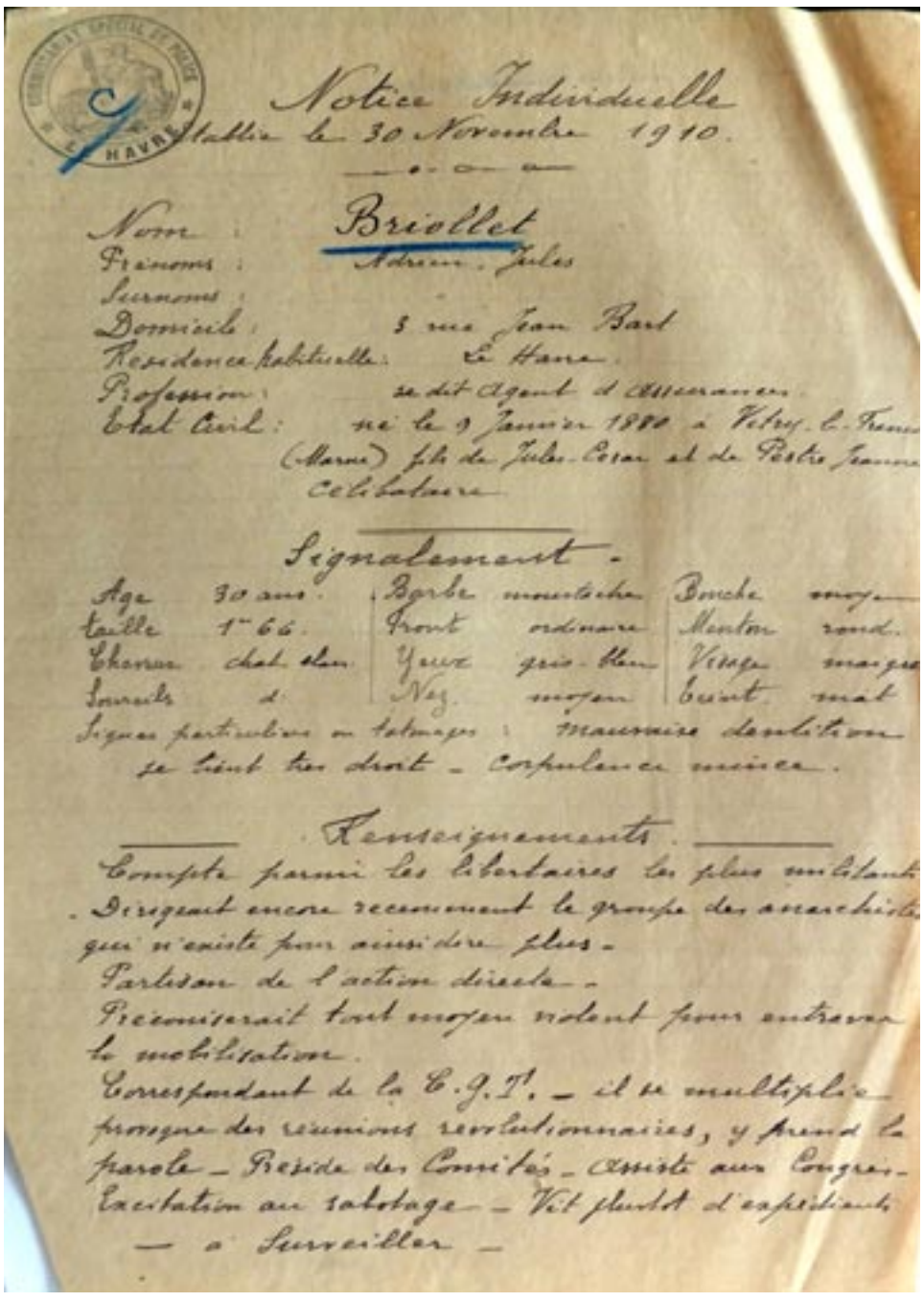

Notice Individuelle
établie le 30 Novembre 1910.

Nom : Briollet
Prénoms : Adrien, Jules
Surnoms :
Domicile : 3 rue Jean Bart
Résidence habituelle : Le Havre.
Profession : se dit Agent d'assurances.
Etat Civil : né le 9 Janvier 1880 à Vitry, C. Franco (Marne) fils de Jules César et de Pestre Jeanne
Célibataire

Signalement.

Age	30 ans.	Barbe	moustache	Bouche	moyenne
Taille	1m66.	Front	ordinaire	Menton	rond.
Cheveux	châtain	Yeux	gris-bleu	Visage	maigre
Sourcils	id	Nez	moyen	Teint	mat

Signes particuliers ou tatouages : mauvaise dentition se tient très droit – corpulence mince.

Renseignements.

Compte parmi les libertaires les plus militants. Dirigeant encore récemment le groupe des anarchistes qui n'existe pour ainsi dire plus.
Partisan de l'action directe.
Préconiserait tout moyen violent pour entraver la mobilisation.
Correspondant de la C.G.T. – il se multiplie – prononce des réunions révolutionnaires, y prend la parole – Préside des Comités – Assiste aux Congrès – Incitation au sabotage – Voit plutôt d'expédients
– à Surveiller –

Ci-dessus la notice individuelle datée du 30 Novembre 1910 concernant Adrien Briollet (1880-1943). Militant anarchiste ; directeur régional d'assurances au Havre avant 1914 ; partisan de l'action directe. Il appartenait au groupe libertaire du Havre et côtoyait les milieux individualistes. Il fut un des responsables de la Bourse du Travail et secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre et de la Région en 1909. En 1911, il tenait les permanences pour le groupe communiste-anarchiste du Havre à la Maison du peuple. Inscrit au Carnet B, Adrien Briollet participa activement à la propagande antimilitariste contre la loi des trois ans en 1913 en distribuant les brochures de la Fédération communiste anarchiste Contre les armements, contre la loi de trois ans, contre tout militarisme. Avec Geeroms et Paul Meunier, il fut au premier rang de la défense de Jules Durand.

Qui a défendu Jules Durand et sa mémoire ?

Il faut rendre à César ce qui est à César.

Avant la Première Guerre mondiale

Tout d'abord, ce sont les militants qui ont vécu l'Affaire Durand dès août 1910. Principalement Adrien Briollet et Cornille Géeroms, militants anarchistes et responsables de l'Union des Syndicats du Havre (U.S.H.), de 1909 à 1911. Puis, dès la sentence de la condamnation à mort de Durand, les socialistes Descheerder, Genet et Hanriot au Havre et le conseiller général et député de l'Aube, Paul Meunier. Pour ne citer que les plus impliqués et connus. Mais nous pourrions ajouter les milliers d'anonymes au Havre et ailleurs qui protestèrent, défilèrent… pour libérer Jules Durand et obtenir la révision du procès. Aussi, les militants de la C.G.T. et les anarcho-syndicalistes/syndicalistes révolutionnaires autour de la Bataille Syndicaliste. Et des personnalités politiques comme Sébastien Faure, Jean Jaurès etc.

Le 9 août 1912, l'arrêt de la Cour d'assises de Seine-Inférieure du 25 novembre 1910 est annulé par la Cour de cassation. Les juges concluent à l'innocence de Durand et à l'annulation de sa condamnation. Mais il faudra attendre l'arrêt de la Cour de cassation du 15 juin 1918 pour que l'innocence de Durand soit établie du bout des lèvres puisque l'arrêt indique : « Dit que la culpabilité de Durand Jules n'est pas établie ; […] »

Avant la Seconde Guerre mondiale

Un comité des Amis de Jules Durand voit le jour en 1926 suite au décès de ce dernier, afin d'ériger une stèle en l'honneur du syndicaliste accusé à tort et décédé à l'asile de Quatre-Mares.

L'érection d'une stèle est donc envisagée et le Comité Durand s'adresse à toutes les organisations syndicales pour ce faire. Au travers du journal de l'U.S.H, Vérités, nous apprenons que les communistes havrais ont essayé de prendre le contrôle, sans succès, du Comité des Amis de Jules Durand et que leur contribution financière fut des plus réduites et c'est un euphémisme. Ils ont même essayé de manipuler la mère de Jules Durand afin de faire apposer une plaque suggérant qu'ils étaient à l'initiative de l'érection du monument Jules Durand. (Vérités d'avril, mai, juin et juillet 1931).

De 1926 à fin 1935, c'est la division syndicale qui règne en France. Au Havre, les communistes sont minoritaires et les anarcho-syndicalistes dans les syndicats autonomes tiennent le haut du pavé surtout à partir de 1928 grâce au syndicat des dockers, notamment.
La stèle érigée à la mémoire de Jules Durand est financée à 82% par les syndicats autonomes. Et il est indiqué sur la stèle : les organisations autonomes et confédérées. Les premières étant à tendance anarcho-syndicaliste et les secondes étant à tendance socialiste. Exit les unitaires à tendance communiste.

Le Congrès de réunification des Ports et Docks débute le 13 décembre 1935 au Cercle Franklin sous la présidence de Jean Le Gall, délégué du syndicat autonome des dockers du Havre. […] A la fin de la troisième journée, Tillon, président de séance, après avoir remercié les camarades du Havre pour leur chaleureux accueil, dans un exposé rapide, demande à tous les congressistes de faire le serment de rester unis, de ne plus se séparer, et déclare clos le congrès.
Il est important de relever que ce serment est réitéré devant la tombe de Jules Durand au cimetière Sainte-Marie suite au déjeuner.

Là encore, Jules Durand est un symbole pour les anarcho-syndicalistes havrais.

Après la Seconde Guerre mondiale

En 1949, les anarcho-syndicalistes du Havre distribueront aux congressistes de l'Union Départementale CGT de Seine-Inférieure un quatre pages, trois d'entre elles concernent l'affaire Durand et la quatrième est relative à la grève de 111 jours de la métallurgie de 1922. Ce tirage est limité à 200 exemplaires et distribué par les responsables syndicaux libertaires du port. Les responsables anarcho-syndicalistes du port se jugent dépositaires de la mémoire de ces conflits sociaux.

La littérature au secours de la mémoire de Jules Durand

La publication de « Boulevard Durand » par Salacrou en 1960 pour le cinquantenaire de l'Affaire Durand a réactivé la mémoire de ce drame ouvrier. Armand Salacrou identifie bien Jules Durand comme « un anarchiste révolutionnaire » et il indique qu'il a reçu des témoignages irréfragables. Personne à l'époque ne conteste le contenu de Boulevard Durand avec un Jules Durand, anarchiste. Les militants communistes comme Eudier et Le Marrec confirment de même que Durand était anarchiste. Ils récidiveront quand Alain Scoff publiera « Un nommé Durand » en 1984. L'auteur les a interviewés ; il a fouillé les greniers de la mémoire.

Un militantisme libertaire constant

Plus modestement, Jean-Pierre Jacquinot, docker au Havre, va créer un Groupe Libertaire Jules Durand (GLJD) avec quelques compagnons, en 1962. Ce groupe existe encore aujourd'hui et ce sans discontinuer depuis 64 ans.

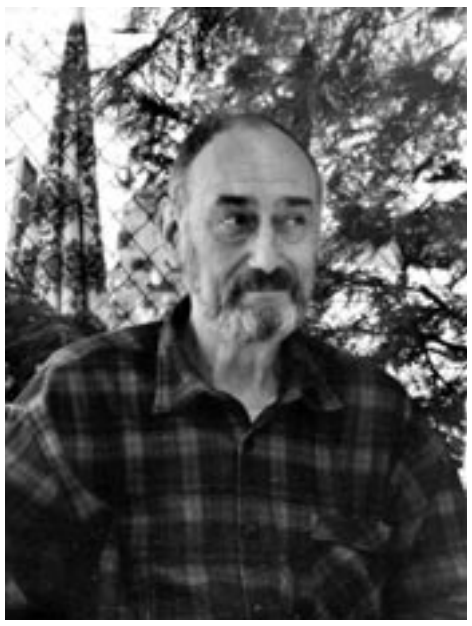

Jean-Pierre Jacquinot (1938-2011). Militant anarchiste et fondateur du Groupe Libertaire Jules Durand au Havre en 1962. Docker de profession, il fut directeur du journal *Le Libertaire* de 1978 à 2005.Il nous a quittés en 2011 après 50 ans de combat libertaire...

Jean-Pierre Jacquinot et Patrice Rannou vont publier un premier tome « Histoire oubliée et méconnue du Syndicalisme havrais » en 1996. Il est déjà question de l'Affaire Durand dans ce livre. Un deuxième tome paraîtra l'année suivante. Puis en 2007, « Les 110 ans de l'Union locale CGT » du Havre, où un chapitre évoque Jules Durand. Ces trois livres sont publiés aux Editions du Libertaire.

En février 2010, la CNT édite une brochure « L'Affaire Durand – La machination contre Jules Durand » pour annoncer une autre publication, celle du grand roman d'Emile Danoën : « L'Affaire Quinot ». La brochure est rapidement épuisée. Dans la foulée, une intervention à La Galerne est programmée et se déroule le vendredi 5 novembre 2010. Elle est animée par Patrice Rannou, Président du Groupe d'Etudes Sociales du Havre et une doctorante en Histoire contemporaine. La librairie fait le plein avec un public inhabituel : une présence ouvrière remarquée. Il faut dire que le journal local le Havre Libre avait relayé l'information dans son édition du Jeudi 4 novembre 2010.

En 2012, une association des Amis de Jules Durand voit le jour et commence à avoir une certaine aura, notamment avec les initiatives de Marc Hédrich, juge d'instruction au Havre, avant qu'il ne soit marginalisé au sein de l'association. John Barzman, universitaire, est président de l'association aujourd'hui.

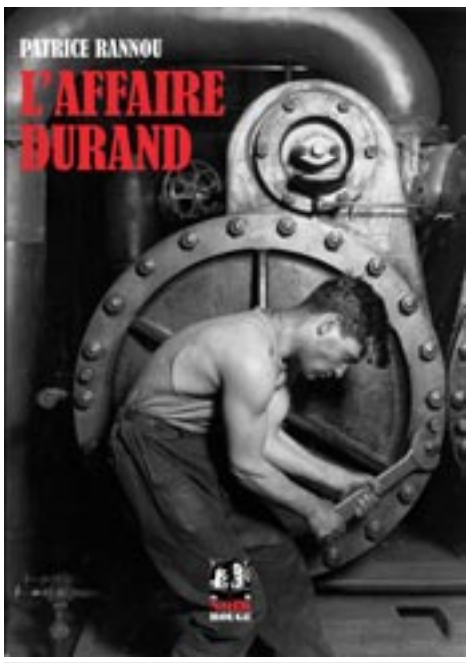

Couverture du livre *L'Affaire Durand* publié par Patrice Rannou en 2013 aux Editions Noir et Rouge

Patrice Rannou publiera deux autres livres. L'un en 2013 *L'Affaire Durand* aux Editions Noir et Rouge puis « Dossier Jules Durand » en 2018 aux Editions Scup. Un autre livre dans le cadre du centenaire de la mort de Jules Durand est à venir avant la fin de l'année 2026.

Deux numéros Hors-série du Libertaire ont été publiés en février et mars 2026. D'autres Hors-série avaient déjà été rédigés auparavant dont un en 2017, relayé par la presse locale, et qui a fait couler beaucoup d'encre. Suite à cet article, les libertaires ont pu à nouveau constater que les vieilles méthodes staliniennes avaient toujours cours.

Affiche éditée par le Groupe libertaire Jules Durand et réalisée d'après une sérigraphie de Papy@rt, célèbre artiste de la Croix-Rousse à Lyon.

Le Groupe libertaire Jules Durand a édité une affiche en sérigraphie pour le centenaire de la mort de Jules Durand (2026) et sorti une médaille

Visuels recto et verso utilisés par le Groupe Libertaire Jules Durand pour l'édition de la médaille commémorative du centenaire de la mort de Jules Durand (1926-2026)

souvenir à l'effigie de Jules Durand.
Ce n'est pas à nous qui sommes volontairement en dehors de l'association des Amis de Jules Durand d'expliquer pourquoi certaines personnes ont été écartées des postes de responsabilité ou sont parties… Les personnes en question possèdent suffisamment de réseaux pour le faire elles-mêmes si elles le souhaitent.

Malgré une tentative de silenciation de voix dissonantes, nous constatons que les livres relatifs à l'Affaire Durand : *Histoire oubliée et méconnue du syndicalisme havrais*, *Les 110 ans de l'Union locale CGT du Havre*, *L'Affaire Durand – La machination contre Jules Durand*, *L'Affaire Quinot*, *L'Affaire Durand* (Edtions Noir et Rouge), *Dossier Jules Durand* (Editions SCUP)…sont présentés à la Bibliothèque Salacrou ainsi qu'à la Bibliothèque universitaire dans le cadre du centenaire de la mort de Jules Durand. Et on peut saluer l'esprit de service public des responsables de ces deux bibliothèques au Havre.

Adrien Crochemore (GLJD)

Aernoult, Durand et Rousset : Trois affaires Dreyfus du pauvre à la Belle Epoque

Dans le cadre du centenaire de la mort de Jules Durand, docker-charbonnier injustement condamné à mort en 1910, nous avons souhaité dévoiler certaines analogies entre le scandale judiciaire dont fut victime Jules Durand et une autre affaire emblématique, survenue elle aussi au début du XXème siècle, en France, celle d'Albert Aernoult et d'Émile Rousset (l'Affaire Aernoult-Rousset). Ce parallèle prétend offrir non seulement une relecture de ces deux affaires phares mais aussi un regard critique permettant de comprendre la portée et la mémoire des luttes sociales du début du XXème siècle. Dans ce livre, la partie sur l'Affaire Aernoult-Rousset est plus étoffée car moins connue du grand public. Il y sera question de « Biribi » et des sévices infligés aux disciplinaires ; des militants syndicalistes libertaires et de la Ligue des Droits de l'Homme qui ont œuvré pour la libération de Rousset. La question de l'antimilitarisme sera de même abordée. Pour Jules Durand tout comme pour Émile Rousset, les lois dont se réclamaient leurs accusateurs ont été bafouées sans vergogne : accumulation de mensonges, subornation de témoins, fabrication et destruction de preuves, dissimulation des responsables, multiplication des forfaitures. En somme, ressortent des crimes judiciaires pour accabler deux innocents et étouffer toute voix dissidente. Les dérives d'une justice de classes ont entraîné un véritable calvaire pour les protagonistes de ces affaires. Si Rousset parviendra à quitter le bagne, Durand irréparablement brisé, terminera sa vie à l'asile en 1926.

Antimilitarisme d'hier et d'aujourd'hui

Aernoult, Durand et Rousset – Trois affaires Dreyfus du pauvre à la Belle Epoque

Est-il utile de parler de Biribi, de quelque chose qui n'existe plus ? Mais qu'est-ce que Biribi ? Les jeunes en ont-ils entendu parler ? Pourquoi éditer un livre qui dénonce les crimes de l'armée dans les Bataillons d'Afrique ? Pourquoi ranimer la flamme antimilitariste alors que l'Etat français veut réarmer la France sous couvert de menaces russes. L'armée n'a-t-elle pas changé depuis les années Biribi ? Le système judiciaire est-il toujours à la solde des puissances d'argent ? Et nous pourrions poser encore de multiples questions. Nous n'allons pas dévoiler le contenu du livre mais il est toujours intéressant d'étudier tous les combats qui ont permis des avancées sociales et judiciaires. Rendre hommage aussi aux héros de la classe ouvrière et comprendre leurs souffrances afin de plus tolérer de telles situations d'injustice et de tortures.

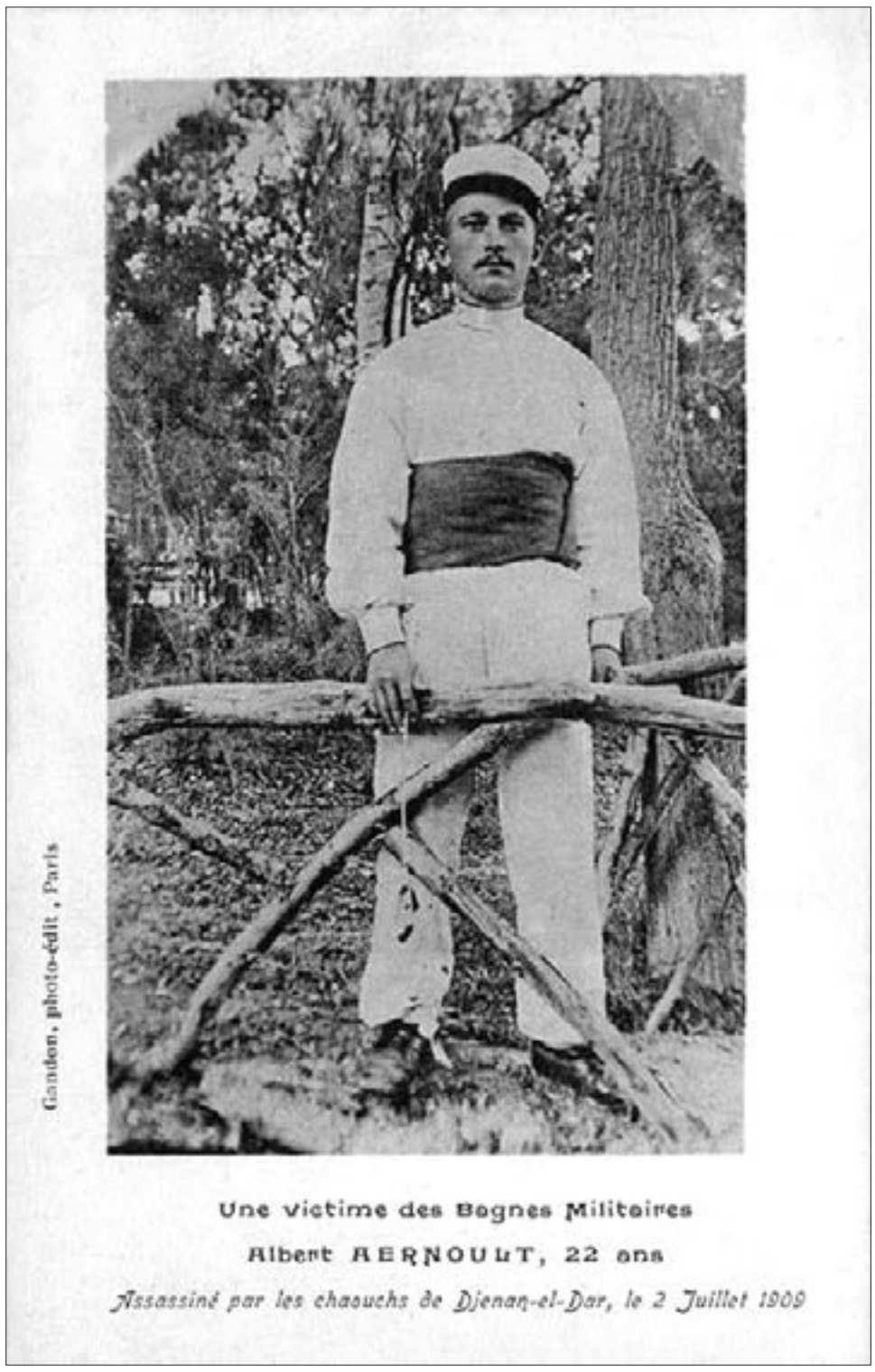

Albert Aernoult, une victime des bagnes militaires à l'âge de 22 ans. Né le 19 octobre 1886 à Romainville (Seine), mort assassiné par les Chaouchs le 2 juillet 1909 au pénitencier de Djenan-el-Dar (sud de l'Algérie) Il a été incinéré le 11 février 1912 à Paris au columbarium du Père-Lachaise

10e ANNÉE. — N° 2 bis. France : 10 Centimes. — Extérieur : 15 Centimes 5 JUILLET 1910

LES TEMPS NOUVEAUX

POUR LA FRANCE
Un an . . . . . 3 fr.
Six mois 1 50
Trois mois 0 75
LE NUMÉRO : 10 Centimes

Ex-Journal "LA RÉVOLTE"
PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS
Avec un Supplément Littéraire

POUR L'EXTÉRIEUR
Un an . . . . . 4 fr.
Six mois . . . . . 2 »
Trois mois . . . . . 1 »
LE NUMÉRO : 15 Centimes

Administration et Rédaction : 4, Rue Broca, 4, PARIS (Ve)

MEURE BIRIBI !

Une du 5 juillet 1910 du journal *Les Temps nouveaux* (publication anarchiste française fondée en 1895 par Jean Grave et disparue en 1921). Biribi est un terme désignant l'ensemble de compagnies de discipline et d'établissements pénitentiaires qui étaient stationnés en Afrique du Nord.

Monsieur Macron est entré dans la course aux armements à la plus grande joie des marchands de mort. La croissance soutenue des dépenses militaires mondiales, leur concentration entre les mains d'une poignée de puissances, l'expansion record de l'industrie de l'armement et l'intégration croissante entre les économies civile et militaire montrent que le capitalisme contemporain évolue vers une forme d'économie de guerre permanente, où la destruction et sa préparation méthodique deviennent des mécanismes de reproduction du système. Des puissances néocoloniales comme les Etats-Unis, Israël, Chine et Europe… pillent les pays les plus pauvres et s'accaparent leurs richesses, notamment celles du sous-sol. Parallèlement, on assiste à une militarisation de la société où l'Etat français essaie d'embrigader la jeunesse. Pendant que la loi de programmation militaire et ses rallonges successives donnent des budgets militaires mirobolants, les services publics et les besoins sociaux sont revus à la baisse. C'est le système des vases communicants.

Et si nous dénigrons l'armée, c'est qu'elle n'a pas tellement changé dans le fond. Récemment d'ex-soldats français à Djibouti ont témoigné de leurs brimades, des humiliations et des violences physiques qu'ils ont subies. Les insultent pleuvaient comme à Gravelotte. Cela ne s'est pas déroulé au début du XXème siècle mais durant l'été 2024 lors d'un déploiement à Djibouti. Derrière les mauvais traitements de ces anciens soldats du 35ème Régiment d'Artillerie Parachutiste, c'est tout un système funeste qui leur a été infligé. La mort d'un brigadier a été la cerise sur le gâteau.

L'armée vend aux jeunes du rêve, une école de la République où tous les jeunes sont mélangés quelle que soit leur origine sociale. Engagez-vous, vous verrez du pays… Mais derrière l'image d'Epinal se cache l'envers du décor.

Ces jeunes se sont vite retrouvés les esclaves des gradés qui les commandaient : « Vous êtes nos salopes, on fait de vous ce qu'on veut ». Et là,

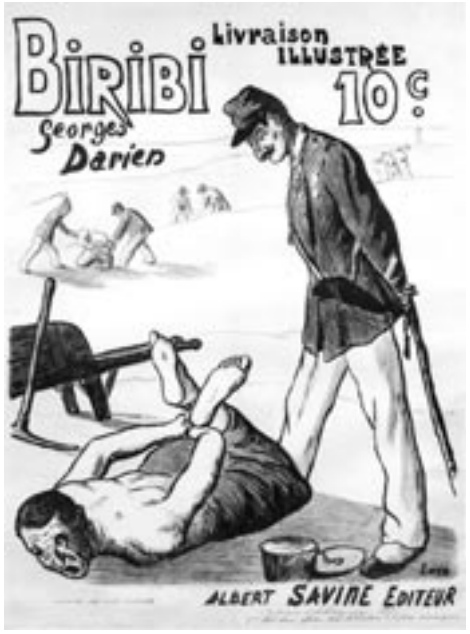

Affiche de Maximilien Luce sur le roman *Biribi* de Georges Darien. Écrit en 1888, il est publié en février 1890 par l'éditeur Alfred Savine. C'est un succès critique et public.

Emile Rousset (1883-1961) Terrassier anarchiste, militant du Comité de Défense Sociale et témoin de l'Affaire Aernoult. Il est ici représenté sur une carte postale éditée par le Comité de défense sociale de Marseille (groupe libertaire et antimilitariste) et qualifié de « héros de Djenan-ed-Dar », car c'est lui qui a dénoncé les assassins d'Albert Aernoult.

nous voyons que nous ne sommes plus si éloignés de l'attitude des gradés des camps disciplinaires lors de l'affaire Aernoul-Rousset.

Les jeunes victimes de ces brimades ont averti la hiérarchie qui a préféré regarder ailleurs même si elle s'est défendue d'avoir diligenté une enquête. Nous verrons bien les suites qui seront données. Quand le scandale de l'affaire Aernoult-Rousset éclate : sévices, tortures, silences complices, faux témoignages apparaissent au grand jour. Les syndicats ouvriers, les artistes, des intellectuels, la LDH… se mobilisent. Et pour nos trouffions de Djibouti, qu'en est-il ?

Il y a cinq ans, en avril 2021, une tribune de militaires gradés était publiée par « Valeurs actuelles ».

Les signataires dénonçaient le « délitement » du pays et la montée des périls : communautarisme, immigration sans frein, islamisme, violences urbaines, « hordes de banlieue » etc. Toute la panoplie des thématiques d'extrême-droite. Il faut dire que dans l'armée aujourd'hui, le vote en faveur du Rassemblement National est nettement supérieur à la moyenne des électeurs. Et puis, dans l'institution militaire, comme d'ailleurs dans la gendarmerie et la police, il existe un vote supérieur à la moyenne en faveur du parti de Marine Le Pen.

Donc, sous les habits neufs de l'extrême-droite se cachent aussi l'uniforme. Et la grande muette restera toujours la grande muette en « démocratie » et a fortiori sous régime autoritaire et dictatorial. Le capitaine Dreyfus fut condamné parce qu'il était juif. Les faux documents, les faux témoignages furent l'apanage de gradés militaires. Aujourd'hui ces militaires proches de l'extrême-droite nous invitent à redoubler d'ardeur dans notre lutte antimilitariste. De notre combat d'aujourd'hui dépendra notre liberté demain.

Goulago (GLJD)

Aernoult, Durand et Rousset

Trois affaires Dreyfus du pauvre à La Belle Epoque

Nous vous conseillons la lecture de ce livre bien documenté. Non pas parce que nous commémorons le centenaire de la mort de Jules Durand, en 2026, mais parce que le livre de Patrice Rannou va bien au-delà en liant l'affaire Aernoult-Rousset à celle de Durand. Justice civile, justice militaire, les Dreyfus ouvriers doivent se taire. Les machinations et les subornations de témoins sont consubstantielles de la justice contre ceux qui relèvent la tête contre l'ordre établi.

Alors que vient faire Dreyfus dans cette galère ? Eh bien de nombreux militants ouvriers, pour sauver la République, ont fait alliance avec la bourgeoisie libérale lors de l'Affaire Dreyfus. Les syndicalistes anarchistes, bien implantés dans le milieu ouvrier, escomptaient que cette même bourgeoisie se fasse solidaire, à son tour, quand des figures ouvrières se sont trouvées victimes de l'arbitraire de la justice. Ce fut le cas, par exemple, en 1910, du docker-charbonnier Jules Durand, accusé à tort du meurtre d'un « jaune » et condamné à mort par la cour d'Assises de Rouen; le disciplinaire Rousset, victime lui aussi d'une machination pour avoir dénoncé la mort sous la torture du soldat Aernoult dans les bagnes militaires d'Afrique.

La presse ouvrière, notamment les journaux anarchistes (*Les Temps Nouveaux*, *Le Libertaire*…), s'est indignée du silence de la presse libérale (à quelques exceptions notables), par rapport à ces « Dreyfus du pauvre » et a demandé aux intellectuels dreyfusards de s'engager pour l'ouvrier Durand et pour le disciplinaire Rousset, ce qu'ils firent, poussés par la L.D.H. et la mobilisation ouvrière sur le plan national voire internationale dans le cas de Durand.

Les anarchistes de la CGT dénonçaient tous les politiciens de gauche qui s'étaient servis de l'affaire Dreyfus pour aller à la soupe, ce que l'on désignait depuis Le Père Peinard, par « l'assiette au beurre », c'est-à-dire afin d'obtenir des places dans les ministères. Les ouvriers en étaient alors contraints à se battre contre la bourgeoisie mais aussi contre la République elle-même. Cette République qui réprimait les manifestations et grèves ouvrières dans le sang des ouvriers. Ceux-ci avaient tant espéré la République sociale et universelle… Il existe alors un fort ressentiment quand on se sent trahi et on entre aisément dans une relation de je t'aime, moi non plus.

De nombreux ouvriers ont cru en cette République qui devait leur donner la liberté et davantage de bien-être mais cette dernière n'a pas tenu ses promesses. Marianne se trouve ainsi méprisée pour ses trahisons. Les libertaires la représentent parfois en marâtre : c'est la mauvaise mère qui envoie à Biribi les plus déshérités de ses fils. Les travailleurs, après s'être mobilisés pour la République et le capitaine Dreyfus sont alors remplis d'amertume car ils se sentent lésés. Ils considèrent la République comme une duperie, un mirage, tout comme la démocratie représentative.

Les ouvriers se sont levés en nombre pour défendre la République ; ils l'ont sauvée puis les dreyfusards sont arrivés au pouvoir et pourtant, la classe ouvrière s'est trouvée maltraitée. Les travailleurs ont donc le sentiment légitime de s'être fait grugé.

Si l'on remonte à 1871, la Commune se fonde également autour d'une certaine idée de la République. Les syndicalistes anarchistes vont, après l'épisode répressif de la Commune, s'investir dans les Bourses du Travail afin que les ouvriers ne soient plus mitraillés comme ce fut le cas en 1830, 1848 et 1871. Ils mirent leurs espoirs dans la grève générale, la grève des bras croisés. Les conséquences de l'affaire Dreyfus ont joué un rôle important dans la désaffection du prolétariat organisé pour les institutions dites « démocratiques ».

Le premier à s'engager pour Dreyfus, avant même Emile Zola, a été Bernard Lazare, très proche des anarchistes à l'époque. Sébastien Faure et puis Emile Pouget soutinrent très tôt Dreyfus au nom de la vérité et de la justice. Les socialistes allemanistes firent de même. La République était aussi menacée par les cléricaux et les monarchistes. On peut dire par contre que la composante marxiste du mouvement ouvrier (Jules Guesde) a été hostile à Dreyfus. Il faut dire que défendre un bourgeois et un militaire n'allait pas de soi parce que l'armée était utilisée comme force de répression des grèves. Les militaires étaient des sabreurs et bon nombre d'ouvriers considéraient que la défense de Dreyfus ne les concernait pas à ce titre. Après l'affaire Dreyfus, on a assisté à l'accession au pouvoir des radicaux et radicaux socialistes qui n'ont fait, que servir les intérêts de la bourgeoisie. Cette collusion bourgeoisie-sabreurs va de fait aller à l'encontre des intérêts ouvriers et faire de cette bourgeoisie protégée par l'armée, des ennemis déclarés.

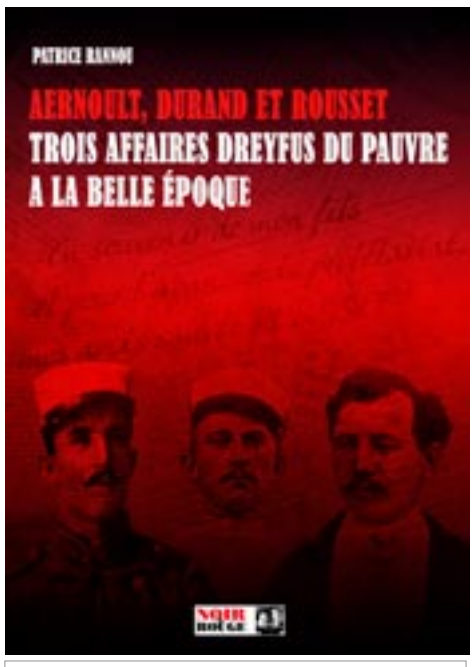

Couverture du livre *Aernoult, Durand et Rousset – Trois affaires Dreyfus du pauvre à la Belle Epoque,* publié en Juin 2026 par Patrice Rannou aux éditions Noir et Rouge.

Alors quand Georges Yvetot (C.G.T.) ainsi que d'autres anarchistes affirment que l'affaire Aernoult-Rousset est bien plus importante que l'affaire Dreyfus parce que ces derniers appartiennent au prolétariat, ils confirment que l'appartenance à la classe ouvrière doit primer sur la défense d'un bourgeois qui de surcroît n'entend pas critiquer l'armée. Pourtant les charges militaires faisaient qui faisait des morts et des mutilés. La répression n'était pas une fiction.

Concernant l'Affaire Durand, à l'époque, on avait vraiment besoin de charbonniers pour faire naviguer les bateaux et faire fonctionner les usines. Si ces travailleurs faisaient grève et tenaient longtemps, les capitalistes devaient fatalement finir par consentir aux revendications ouvrières. C'est pourquoi la puissante Compagnie Générale Transatlantique, ne voulant pas céder, organisa par l'intermédiaire de son directeur, une machination pour faire condamner Jules Durand, ce qui stoppa la grève immédiatement après l'arrestation des responsables du syndicat.

Adrien Crochemore (GLJD)

Affiche du Comité de Défense Sociale de Marseille en soutien à Rousset

Notes de bas de page :

1. https://maitron.fr/briollet-adrien-jules/, notice BRIOLLET Adrien, Jules par Hélène Rannou, version mise en ligne le 3 novembre 2010, dernière modification le 7 octobre 2024.
2. Notice de Cornille Géeroms dit Camille Geeroms dont le nom de plume avant novembre 1910 dans Vérités est G. Rome : Fonds russe 19940448/145 – Archives de Pierrefitte-sur-Seine
3. Rébérioux Madeleine, Bulletin de la Société d'Etudes Jaurésiennes, N°3 Octobre 1961, P. 3
4. Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens P. 51.
5. Archives de la préfecture de Police, carton Ba/73, rapport du 11 février 1884
6. Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens P. 53.
7. Lorry Anthony - Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, P. 57
8. Sené Edouard, « La crise », le Réveil anarchiste ouvrier, n°1, 15 novembre 1912 - A noter qu'une Fédération anarchiste de Seine et Seine-et-Oise est créée en 1908 puis la Fédération anarchiste révolutionnaire en 1909)
9. Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, P. 69
10. Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, P. 70
11. Pigenet Michel - Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, P. 19
12. Maitron Jean - Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, P. 121
13. Émile Pouget, La Confédération générale du Travail, Paris, Marcel Rivière, 1908, collection Bibliothèque du Mouvement socialiste).
14. Gilles Baillet- Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, P. 144
15. Ibid
16. Pouget Emile - Le congrès syndicaliste d'Amiens p.128-129- Editions CNT
17. A retrouver sur Gallica BNF (Congrès confédéraux de la CGT)